

Séance du lundi 3 décembre 2007

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL QUARANTE ET UNIÈME SEANCE

Trente-quatrième période administrative 2004-2008

Année 2007-2008

**Lundi 3 décembre 2007, à 18 h 30
à l'Hôtel de Ville**

Présidence de M. Philippe Loup (soc), président.

Y compris le président, 41 membres sont présents: Mmes et MM. Olivier Arni (soc), Jean-Charles Authier (lib), Jean-Pierre Baer (soc), Sandra Barbetti-Buchs (popvertssol), Alain Becker (rad), Steven Bill (UDC), Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), Sébastien Bourquin (popvertssol), Marc-André Bugnon (UDC), José Caperos (lib), Yves Carraux (soc), Gérald Comtesse (lib), Jonas de Pury (libéral), Patricia de Pury (soc), Nicolas de Pury (popvertssol), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Philippe Etienne (lib), Thomas Facchinetti (soc), Jocelyn Fragnière (popvertssol), Jimmy Gamboni (popvertssol), Laurence Gauchat (socialiste), Anne Frédérique Grandchamp (UDC), Frédéric Guyot (UDC), Maria-Angela Guyot (UDC), Pascal Helle (popvertssol), Daniel Hofer (soc), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (popvertssol), François Konrad (popvertssol), Raymond Maridor (soc), Sabri Mermer (soc), Blaise Péquignot (rad), Anne-Dominique Reinhard (soc), Didier Rochat (soc), Fabienne Spichiger (rad), Cristina Tasco (soc), Raymonde Wicky (soc) et David Wintgens (soc).

Le Conseil communal était représenté par Mme Valérie Garbani (soc), présidente, M. Pascal Sandoz (rad), vice-président, Mme Françoise Jeanneret (soc), M. Antoine Grandjean (lib), et M. Daniel Perdrizat (popvertssol) conseillers communaux.

Séance du lundi 3 décembre 2007

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 39^e séance, de lundi 29 octobre 2007, est adopté, sous réserve des remarques à formuler auprès de la Chancellerie.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, le président, **M. Philippe Loup**, mentionne les éléments suivants :

1. Communiqué de presse concernant la création de l'Association du Réseau des trois villes dans la perspective du contrat d'agglomération (Réseau urbain neuchâtelois RUN).
2. Informations relatives aux mesures de circulation mises en place dans le secteur de la Gare-Crêt-Taconnet.

ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière

07-021 – 07-202

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière
concernant le budget de l'exercice 2008.

Autres objets

04-503

Postulat du groupe pepecosol, par **M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts**, relatif à la généralisation des zones bleues.

05-401

Proposition de **M. Blaise Péquignot et consorts**, concernant le parcage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives.

07-301

Motion de **M. Jean-Pierre Baer et consorts**, intitulée « Le Jardin anglais : entrée sud de la gare ».

07-602

Interpellation du groupe socialiste, par MM. Philippe Loup et Jean-Pierre Baer, concernant les conséquences des activités du stade de La Maladière sur le fonctionnement de l'Hôpital Pourtalès et les dérangements pour les patients.

07-603

Interpellation de MM. Jean Dessoulavy et consorts, concernant la cérémonie du 1^{er} mars 2007.

07-501

Postulat du groupe radical et libéral, par M. Daniel Domjan et consorts, relatif à l'exploitation viticole et l'encavage de la Ville.

07-606

Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, concernant les Jeunes Rives.

07-502

Postulat du groupe popvertssol , par M. Nicolas de Pury, et consorts, intitulé « encouragement aux investissements immobiliers en matière de protection de l'environnement ».

07-608

Interpellation du groupe socialiste, par M. Thomas Facchinetti et consorts, concernant les instruments et mécanismes de contrôle de l'activité des cadres du personnel communal qui gèrent des montants financiers conséquents ou qui participent directement à l'attribution des travaux ou mandats à des tiers.

07-402

Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts, au sens de l'art. 32 du Règlement général, visant à la modification du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972 par l'introduction d'un art. 159^{bis} (transparence des opérations).

07-503

Postulat du groupe popvertssol, par M. Sébastien Bourquin et consorts, concernant la modération du trafic à la rue des Bercles.

Séance du lundi 3 décembre 2007

07-609

Interpellation du groupe UDC, par Mme Maria Angela Guyot et consorts, concernant des distributeurs de produit anti-mycosique dans les piscines communales.

07-504

Postulat des groupes radical et libéral, par M. Daniel Domjan et consorts, concernant l'entretien et le développement du site de Chaumont.

07-303

Motion (postulat transformé) du groupe popvertssol, par M. Pascal Helle et consorts, relative à la sécurité des usagers des espaces publics.

07-302

Motion (postulat transformé) du groupe libéral et radical, par Mme Amelie Blohm Gueissaz et consort, relative à l'amélioration de la place du Port.

07-304

Motion du groupe popvertssol, par M. Pascal Helle et consort, relative à la retraite à la carte.

Neuchâtel, le 27 novembre 2007

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Valérie Garbani

Le chancelier,

Rémy Voirol

Séance du lundi 3 décembre 2007

1

07-021

07-202

Rapport du Conseil communal concernant le budget de l'exercice 2008

(Voir tiré à part du 15 octobre 2007)

Rapport de la Commission financière concernant le budget de l'année 2008

(Du 13 novembre 2007)

M. Frédéric Guyot, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière s'est réunie les 30 octobre, 8 et 13 novembre 2007. Elle a pris connaissance de l'excédent de charges de 1'853'500 francs alors que la première version du Conseil communal présentait un excédent de charges de plus de 10 millions de francs. Je ne vais pas paraphraser le rapport, si ce n'est dire que le rapport de la Commission financière a été adopté par 9 voix et 3 abstentions.

M. Alain Becker, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Si nous nous en tenons strictement aux chiffres du budget 2008, un léger déficit de 1,8 million sur un budget de 250 millions, cela ne paraît pas, a priori, dramatique. Vous me direz: on a vu bien pire. C'est vrai.

Séance du lundi 3 décembre 2007

Mais ce qui intéresse les radicaux, c'est le moyen et long terme, c'est l'analyse financière de la Ville dans le temps. C'est l'héritage financier que nous laisserons à nos successeurs, et à plus long terme à nos enfants. Trop souvent, il est regrettable de constater que nous avons, nous, Conseil général et Conseil communal, une certaine tendance à la myopie financière. Nous nous satisfaisons plus ou moins de l'exercice présent. Lorsque les comptes sont positifs, tout le monde est content. Personne n'a vraiment envie de savoir pourquoi ils sont positifs et ce qu'il y a derrière. Lorsque le budget est légèrement déficitaire, et bien soyons heureux car cela aurait pu être pire. Non, nous ne pouvons pas continuer ainsi. Le groupe radical n'est pas décidé à entrer en matière sur ce budget et tire la sonnette d'alarme.

La situation financière de la Ville vue dans la durée est extraordinairement précaire. Nous vivons depuis deux ou trois années une croissance économique exceptionnelle, je pèse mes mots, exceptionnelle. Malgré cela, le budget de la Ville est dans les chiffres rouges! Que va-t-il se passer demain quand la conjoncture faiblira? Vous le savez, les cycles économiques sont de plus en plus courts. Le miracle économique n'est pas éternel. Si la crise américaine des crédits hypothécaires est encore plus grave qu'escompté et si elle influence, comme on peut le craindre, la croissance économique, la Ville va retomber dans des abîmes financiers très rapidement. Regardons d'où nous venons :

- Comptes 2003, 11 millions de déficit
- Comptes 2004, 10 millions de déficit
- Comptes 2005, 7 millions de déficit
- Comptes 2006, 3 millions d'excédent de recettes
- Budget 2007, 3 millions d'excédent de recettes.

Celui qui observe simplement les chiffres dira que depuis 2006, tout va bien, la Ville a redressé la situation. Eh bien non, pas du tout. 2006 et 2007, c'est le miracle de la taxation extraordinaire d'un contribuable très important. Plus 10 millions de francs. Cet événement aussi heureux et salutaire qu'il soit masque la réalité. Sans cela, les comptes 2006 seraient clairement négatifs, -7 millions de francs, tout comme le budget 2007.

Nous sommes toujours dans une situation financière très inquiétante. Nous reconstituons notre fortune nette par la vente de biens immobiliers et par la création de Sirun, certes, mais ce sont là aussi des opérations ponctuelles. Au prochain déficit majeur qui nous pend au nez, tout cela sera balayé d'un coup. Gouverner, c'est prévoir. Nous ne pouvons pas durablement construire l'avenir sur la base de recettes ponctuelles

Séance du lundi 3 décembre 2007

quelque peu artificielles, sur la base de miracles et en priant tous les saints pour que le ciel économique reste éternellement bleu. La Ville de Neuchâtel doit réduire son train de vie car elle vit très clairement au-dessus de ses moyens. La Ville a un problème structurel qui ne sera résolu que par une réduction des charges ou par une hausse massive des impôts, mais à ce sujet les citoyennes et citoyens sont catégoriques, c'est non! Selon un principe fondamental de gestion financière, le compte de fonctionnement d'une collectivité devrait être équilibré au moins à moyen terme. Or, cela fait six ans que nous sommes bien éloignés de l'équilibre budgétaire.

Parlons maintenant quelques instants de la dette car cette dernière nous inquiète et devrait vous inquiéter. Durant les années 2000, la dette se monte à plus de 600 millions de francs, elle redescend à 436 millions grâce au cash versé par Hôpital Neuchâtelois en 2007 pour remonter à 480 millions en 2008. Si vous prenez quelques villes de taille comparable :

- Kôniz : 37000 habitants, dette : 185 millions
- La Chaux-de-Fonds : 36700 habitants, dette : 500 millions
- Fribourg : 33000 habitants, dette : 230 millions
- Coire : 32400 habitants, dette : 270 millions
- Vernier : 30000 habitants, dette : 110 millions

La ville de Neuchâtel a un niveau d'endettement conséquent, c'est un fait, même si la comparaison en chiffres bruts, je le concède, n'est pas suffisante et pas forcément satisfaisante. Elle donne tout de même un ordre de grandeur. La dette en soi n'est pas le problème, c'est le poids des intérêts nets que nous devons avoir à l'esprit. Le poids des intérêts nets renseigne sur la part des recettes fiscales qui doivent être consacrées au paiement des intérêts de la dette. Un poids élevé témoigne des excès passés d'une commune qui s'est passablement endettée. Mais il témoigne aussi et surtout de mauvaises perspectives d'avenir.

Les recettes fiscales consacrées au paiement des intérêts de la dette ne sont plus disponibles pour le financement des prestations publiques. Les vrais défenseurs de ces prestations devraient au moins s'inquiéter autant que nous. Il est temps d'en prendre conscience tous bords politiques confondus. Dans son comparatif des finances cantonales et communales 2006, l'Idheap est d'avis qu'un poids des intérêts supérieur à 11% représente une hypothèque excessive. Dans une notation des villes allant de 1 à 6 (la note 1 indiquant un endettement excessif), la Ville de Neuchâtel a le mérite de la régularité. En 2001, elle obtient 1, et

Séance du lundi 3 décembre 2007

cela dure jusqu'en 2006. Les chiffres 2007 ne sont pas encore connus. Dans le même rapport de l'Idheap, j'anticipe sur ce que dira la Cheffe des finances, il est vrai que la Ville de Neuchâtel obtient, en 2005 et 2006, une note de 6 pour la maîtrise des dépenses courantes (qui mesure la progression ou la baisse des dépenses par rapport à l'exercice

précédent). Soyons honnêtes, il faut le dire, le Conseil communal a fait des efforts d'économies louables. Ce n'est malheureusement pas suffisant et de loin. Le groupe radical est extrêmement sceptique lorsqu'il lit dans le rapport du Conseil communal, en conclusion, la phrase suivante : "Les besoins destinés à l'entretien du patrimoine construit et naturel, ainsi qu'aux activités culturelles, sportives et sociales, continuent de croître". S'agit-il bel et bien de besoins ?

N'est-il pas temps de dire honnêtement que la Ville ne peut pas honorer toute demande car elle ne peut pas continuellement dépenser plus qu'elle encaisse? Pour assainir les finances, il faut :

1. Une volonté politique forte et ferme. Un Gouvernement uni et collégial et un appui sans faille du Législatif.
2. Bien souvent des mécanismes de maîtrise des finances qui influencent clairement le comportement des autorités politiques, parce qu'ils sont contraignants et exigent des réactions immédiates provoquent très clairement des résultats positifs.
3. Procéder à une analyse et remise en question des prestations publiques sans tabou.

Sur le fond, j'espère que nous sommes tous d'accord, de gauche à droite, sur la précarité de notre situation financière. Accumuler des déficits signifie que nous consommons aujourd'hui des choses que ne pourront pas consommer demain nos enfants et petits-enfants parce qu'ils devront eux, rembourser ces dettes. Or, ils seront moins nombreux à les rembourser que nous avons été à les constituer. Nous devons ensemble trouver des solutions pour freiner cette détérioration continue des finances de la Ville. Nous en portons tous la responsabilité.

M. Frédéric Guyot, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- Disons-le d'emblée, le groupe UDC n'est pas satisfait du budget présenté par le Conseil communal. Nous sommes mécontents de la manière dont les choses sont abordées, présentées, mécontents car depuis le début de la législature, nous demandons des mesures énergiques, nous démontrons, année après année que la Ville a, encore et toujours, un problème structurel. Que seule une politique volontaire,

Séance du lundi 3 décembre 2007

active et énergique en matière d'économies pourra venir à bout de ces difficultés et permettra, sur le long terme, d'avoir une situation financière saine. Ainsi, nous nous demandons comment, en période de haute conjoncture, alors que les recettes des personnes morales sont au plus haut, alors que l'économie est extrêmement dynamique; avec un taux de chômage très bas, la Ville de Neuchâtel peut présenter un budget déficitaire. Certes un faible déficit, mais un déficit qui est lourd de sens et qui démontre l'échec de la politique actuelle menée par un Conseil communal à majorité de gauche. A quand la volonté d'équilibre ? La vision budgétaire est-elle indissociable des chiffres rouges en Ville de Neuchâtel? Pourquoi ne pas une fois décider d'aspirer à des visions volontaristes, comme à Fribourg, où du rouge systématique, nous sommes passés au noir actif, conjuguant équilibre et diversité? Où l'on trouve également que l'économie va de pair avec une vie harmonieuse. Pourquoi ne serait-ce pas possible en ville de Neuchâtel?

L'effort est de longue haleine et notre Ville n'échappera pas à cette logique, si elle veut se profiler réellement dans une perspective d'avenir et de durabilité. Nous le concédons, il n'y a pas de solutions simples et miraculeuses. Certaines décisions prennent du temps à déployer leur effet, certes. Nous reconnaissons que des efforts ont été faits, dans certains secteurs, des efforts importants, mais si nous prenons la Ville dans son ensemble, nous pensons que tous les dicastères ne sont pas égaux face au mot "économies". Nous pouvons dire que l'UDC ne soutiendra pas cette politique minimaliste en matière d'économies car il n'y a pas de choix politique fort exprimé. Pour illustrer cela, on peut dire que l'on ménage à gauche et l'on ménage à droite.

L'excuse facile est infondée au sujet du pseudo cadeau fiscal accordé aux familles par le Canton ne saurait nous rallier à cette analyse d'optimisme qui appert dans le message du Conseil communal. En effet, cette baisse d'impôts ne fait que remplacer la correction de la progression à froid qui a été abandonnée au bénéfice de la mesure cantonale. Pas de cadeau donc et encore moins de surprise, puisque prévisible. Le lourd train Ville de Neuchâtel met du temps à freiner sa course. Pire, à peine est-il en voie de se stopper, pour prendre un moment de réflexion, qu'il en oublie son arrêt salutaire pour accélérer de plus belle en alourdissant sa dette, ceci malgré le redimensionnement de nos activités en matière d'enseignement et de santé, repris par le Canton.

Certes, la masse budgétaire est devenue proportionnelle et un peu plus en adéquation avec notre taille de petite cité. Mais, nous ne pouvons pas

Séance du lundi 3 décembre 2007

nous permettre de recommencer à partir vers le gouffre des dettes. Pour aider ce gros train de la Ville de Neuchâtel à freiner, l'UDC déposera ce soir un **postulat** et nous espérons qu'il sera soutenu par vous tous afin de poursuivre le "freinage d'urgence" dont la Ville a grandement besoin. Ce postulat est à l'instar de ce qui a été adopté au niveau cantonal, une demande d'étude sur la faisabilité par le Conseil communal de mettre en œuvre un pareil frein à l'endettement et aux dépenses dans un cadre budgétaire. Il est temps que tous les domaines publics soient concernés par des mesures d'économie. Nous penchons pour la demande d'étude afin de ne pas oublier, au passage, les pondérations impératives que ce projet devrait contenir, pondérations liées, entre autre, aux contraintes qui nous sont fixées par le Canton. Mais, l'UDC espère vraiment pouvoir faire partager cette volonté de faire de la Ville de Neuchâtel un très bon élève budgétaire. J'ose espérer que ce vœu ne sera pas uniquement un rêve de quelques minutes.

Nous l'avons vu au printemps 2006, lors du refus par le peuple, de la hausse d'impôts voulue par la gauche, que la population de la ville de Neuchâtel est exsangue des prélèvements en tout genre, la mettant en position difficile pour finir ses fins de mois. Si nous retournons un peu en arrière, lors de la présentation du budget 2007, nous avons démontré et quand je dis nous, c'est la droite dans sa grande majorité, que le budget était certes bénéficiaire, mais présentait un clair déficit structurel vu que le bénéfice avait été obtenu grâce à des recettes extraordinaires provenant de PMP. Nous avons alors demandé au Conseil communal de poursuivre ses efforts, d'explorer de nouvelles pistes. Force est de constater, que mis à part SIRUN, rien ou presque ne transparaît sur le train de mesures dont la Ville a besoin.

Pour l'exercice 2007, nous avons également expliqué que nous n'entrerions plus en matière sur de nouvelles retenues sur les salaires, nous avons déjà rejeté, l'année passée, l'arrêté relatif à la retenue de 1% sur les salaires du personnel communal. En effet, les faits ont démontré qu'il s'agissait d'une mesure contre productive, car démotivante pour le personnel. De plus, lorsque les comptes bénéficiaires étaient entérinés, la restitution générait un surcoût inhibant ainsi toute économie. Nous avons déjà expliqué que l'on ne pouvait pas mener une politique budgétaire, basée sur des mesures ponctuelles garantissant une frustration maximale du personnel. Nous sommes donc satisfaits de constater que le Conseil communal a renoncé à cette mesure. Par contre, nous soutenons le Conseil communal dans sa décision de prolonger le délai de carence. Nous reconnaissons que cette mesure est, certes, pénible pour le personnel. Toutefois, nous avons pu

Séance du lundi 3 décembre 2007

le constater, qu'elle est appliquée avec une souplesse et une ouverture d'esprit certaine par le Conseil communal. Là, étrangement, le Conseil communal arrive à comprendre la portée de notre norme, qui veut que toute dépense soit précédée du raisonnement de savoir si le projet qui la génère, est sympathique, utile, nécessaire ou indispensable. Ce soir, nous sommes très clairement à la croisée des chemins. Nous l'appelons de notre voeu, que la volonté apparente de fédérer les communes en agglomération, thème très actuel, ne soit pas une fuite en avant pour mieux justifier de nouvelles dépenses faramineuses, mais au contraire, de faire en sorte que l'attractivité de notre ville, pour les contribuables, se renforce et que les coûts au sens large, diminuent, pour ensuite, enfin se stabiliser. D'autres signaux agitent nos esprits. Ils sont annonciateurs de probables mauvaises nouvelles. A titre d'exemple, le Service des sports avait augmenté son effectif, avec l'aval du Conseil général, il y a peu. Il motivait cela, par le besoin de personnel lié au développement et à la vente du "produit la Maladière". Or, nous constatons cette année qu'il n'y a pas de recettes prévues au chapitre des concerts ou autres spectacles. Nous osons espérer que l'Euro 2008 est la bonne et seule explication.

Autre chapitre récurrent, où décidément le verbe a plus de place que l'action : la culture. C'est un peu le mouton noir budgétaire de l'UDC de la ville de Neuchâtel. Même si nous reconnaissons volontiers qu'elle est indispensable, sur notre fameuse échelle, nous appelons de notre voeu, à l'instar des autres dicastères, qu'elle soit redimensionnée, repensée. On voit que l'on s'accroche à la Case à chocs, lieu qui n'a plus à démontrer qu'il n'est pas adapté, structurellement et architecturalement, qu'il n'a été que très mal géré et que le résultat au final n'est pas glorieux. On va de départ en nouveaux départs dans ce dossier. Bref, depuis quatre ans, on étudie, on cherche, on discute, on négocie, mais on ne décide rien dans le très lourd domaine de la culture.

On l'a vu, SIRUN n'aura pas attendu le RUN pour penser rationalisation et acquisition de l'énergie aux meilleurs prix, tout en gardant un impact fort sur le développement des énergies renouvelables, tout en gardant une stabilité des emplois. A titre de comparaison, même si c'est pas comparable, les entrées payantes dites, ordinaires du Musée d'Art et d'Histoire de la Ville, comptabilisent 3132 entrées payantes pour 2006. C'est à peine ce que fait Xamax en un seul dimanche lors d'un match ou YS sur une saison de 1ère ligue. Grand amateur de hockey et supporter de cet équipe je n'oserai pas la comparaison sur les chiffres 2007 et encore moins sur les résultats de cette équipe. Parenthèse ici refermée. Je vous le concède volontiers : les thèmes et chiffres ne sont pas

Séance du lundi 3 décembre 2007

comparables. Et c'est vrai ! Mais je vous rassure : les coûts et les investissements, eux aussi ne sont pas comparables, notamment par rapport au retour sur investissement. Autre inquiétude : on l'a vu dans ce rapport, le Conseil communal se gausse de rehausser sa fortune, entre autre, en vendant son patrimoine. Ce n'est généralement pas bon signe. C'est la vaguelette avant la tempête. Cette tempête ou faillite, serait-elle, le bon moyen pour annoncer l'asphyxie fiscale prochaine dans cette ville? Pour l'UDC, ce budget est une bombe à retardement dont les principales composantes sont : l'augmentation de la dette, pas de perspectives ou des perspectives limitées, un autofinancement insuffisant pour le compte administratif. Alors certains me diront que l'UDC fait dans l'alarmisme et le négatif. Non, la situation est grave, car si nous, Ville de Neuchâtel, nous ne sommes pas capable de redresser la tête par beau temps, que ferons-nous par temps maussade, voire tempétueux?

Pour donner une piste d'économies, l'UDC souhaite déposer une **motion** sur la possibilité pour la Ville de se séparer de la perception des impôts des personnes physiques en Ville de Neuchâtel, thème fort longuement évoqué par notre groupe lors des deux derniers budgets en commission financière. Neuchâtel, à l'heure de la rationalisation, est la seule commune qui se paye encore le luxe de percevoir les impôts des personnes physiques, alors que toutes les autres communes de ce canton ont renoncé pour passer à une perception cantonale. A propos d'impôts, la Ville attire peu de contribuables intéressants et rappelons-le, elle ne doit pas cette attractivité à sa position fiscale, car seuls les convaincus, comme nous, attachés à notre ville, ne déménagent pas dans le canton de Fribourg ou sur sol bernois.

Il est temps, aussi, que le Conseil communal établisse un catalogue des prestations que la Ville offre à la population, document qui serait à l'intention du Conseil général, établi sur une base transparente, uniforme dans sa rédaction entre les dicastères. Il faut impérativement qu'une matrice d'évaluation, unique et adaptée, soit mise en place. Il ne s'agit nullement de démantèlement, mais de recentrage des activités de la Ville par rapport à ses administrés, par rapport à ses moyens avérés, factuels. Le catalogue, que l'on espère transparent et lisible, sera l'outil indispensable pour évaluer les endroits où il est possible de faire des économies, mais surtout des choix politiques clairs en connaissance de cause. C'est dans cet esprit que le groupe UDC refusera ce budget, sauf si le Conseil communal devait nous présenter, encore ce soir, une économie au moins équivalente au déficit projeté. Fin du rêve!

Séance du lundi 3 décembre 2007

M. Olivier Arni, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le Conseil communal n'a décidément pas la tâche facile. Pour une partie des membres du Conseil général, il semblerait que le Conseil communal n'arrive jamais à bien faire. Quand les finances se redressent et que la fortune de la Ville augmente, c'est forcément grâce à la conjoncture. Le Conseil communal n'y est évidemment pour rien, ou pas grand-chose. Quand les temps sont plus difficiles sur le plan économique, que le Conseil communal doit faire face à moult difficultés pour présenter un budget, les mêmes membres du Conseil général, y voient la preuve évidente de la mauvaise gestion du Conseil communal et de son incapacité à gérer le ménage communal. Finalement, pour cette partie des membres du Conseil Général, le Conseil Communal n'a de pleine responsabilité que lorsque cela ne va pas bien. Il porte le chapeau par mauvais temps et de mérite, il n'en a guère! Clairement, cette vision n'est pas celle du groupe socialiste.

Le Conseil communal travaille avec pragmatisme, dans la durée et pour le bien de la population. Son action s'inscrit dans un programme de législature ambitieux, et qui tient compte des défis et des enjeux auxquels notre Ville doit faire face! Etablir une politique cohérente au niveau de l'agglomération et renforcer la cohésion sociale en sont notamment des axes importants. Il est bon de rappeler qu'un budget concrétise des options politiques. Derrière les chiffres et les lignes budgétaires, il y a des prestations pour la population, pour toute la population. Pour les habitantes et habitants de notre ville, jeunes, familles, personnes âgées. La majorité de notre assemblée, majorité de gauche, tient au principe de solidarité, concrétisé dans l'action politique. Tenir compte des membres les plus défavorisés de notre société est en effet une responsabilité particulière que nous assumons, pour que notre collectivité garantisse les conditions d'une vie digne pour chacun et chacune.

Et derrière les prestations fournies par la Ville, il y a des personnes, des femmes et des hommes qui servent la collectivité pour le bien public. C'est le personnel communal. Quand on aborde un budget, il est aussi important de lever un peu la tête et de se poser les questions suivantes :

- Fait-il bon vivre à Neuchâtel ?
- La politique des Autorités de la ville favorisent-elle la qualité de vie?
- Neuchâtel est-elle une ville en mouvement ou une ville renfermée sur elle-même ?

Séance du lundi 3 décembre 2007

La réponse ne se fait pas attendre longtemps, oui, clairement, Neuchâtel est une ville attrayante. Le nombre de ses habitants ne cesse de croître, ce qui est un indicateur pertinent. Lors d'un sondage effectué auprès de la population en 2006, il en est ressorti nettement que la qualité de vie est bonne pour près de 90% des habitants de notre ville. Même les indicateurs de sécurité subjective (sécurité générale et sécurité après 22 heures) montrent un haut sentiment de sécurité. Dernièrement, c'est même le journal économique Bilan, référence en la matière, qui a attribué, à notre ville de Neuchâtel, la palme de la ville la mieux gérée de Romandie! Et Neuchâtel se place même en 5^{me} position au niveau suisse. Alors, même s'il reste toujours du travail et que gérer une ville n'est pas chose aisée, bravo au Conseil communal et merci à tous les membres de l'administration pour le travail effectué tout au long de l'année, travail de qualité et pour le bien-être de l'ensemble de la population.

Ces considérations étant faites, entrons un peu plus encore dans le vif du sujet. Depuis quelques années, et suite aux difficiles exercices budgétaires auxquels il a dû faire face, le Conseil communal s'est engagé dans un processus de réorganisation structurelle. Il est remarquable de noter que plus de 17 millions de francs d'économies structurelles ont ainsi été faites depuis 2003. Le présent budget s'inscrit ainsi dans une dynamique de restructuration, dans un processus de réforme. Certains voudraient que cela aille plus vite. Cependant, en politique, patience et détermination sont les deux jambes pour une action responsable qui s'inscrit dans la durée. Réformer en bonne intelligence, cela demande du temps.

Ce soir, on a entendu plusieurs groupes politiques regretter que le Conseil communal présente un budget déficitaire de 1.8 million de francs, alors que la conjoncture économique est bonne. Le groupe socialiste tient également à l'équilibre budgétaire et au respect du cadre imposé par l'Etat pour les finances communales. Nous souhaitons cependant souligner que le Conseil communal a réussi le tour de force de ramener le déficit, prévu au départ à plus de 10 millions, à ce montant de 1,8 million de francs. Il est également bon de rappeler maintenant quelques éléments. Le Conseil communal a dû faire face à une diminution des entrées fiscales de 2.2 millions, en lien avec la correction de la progression à froid décidée par le Grand Conseil en septembre de cette année. Cette mesure, si elle péjore les finances communales est, d'autre part, ciblée sur les familles. L'allègement fiscal est en effet plus important pour les familles et cela ne peut que réjouir le groupe socialiste, tout comme toutes celles et ceux qui entendent développer

Séance du lundi 3 décembre 2007

une politique de soutien actif aux familles. Pour le budget 2008, le Conseil communal a également dû prendre en compte une augmentation de 700'000 francs au fonds de péréquation cantonale. Notre Ville y participe à raison de 5'680'000 francs. Ce principe de solidarité entre communes du canton participe à la cohésion du canton et à l'esprit de solidarité entre ses membres. C'est cependant un effort important pour notre Ville et il était bon de le rappeler! Le groupe socialiste salue également l'abandon des mesures salariales sur le personnel. Après plusieurs exercices marqués par l'effort, il est bon que le personnel communal puisse travailler dans un cadre serein et transparent. C'est pourquoi nous attendons avec une certaine impatience la mise en oeuvre du postulat interpartis concernant le règlement du personnel. Garantir de bonnes conditions de travail et de rémunération, tout en prenant mieux encore en compte la conjoncture économique et l'état des finances, voilà un défi qui mérite d'être relevé pour une gestion publique responsable et qui s'inscrit dans la durée.

Le groupe socialiste prend acte avec satisfaction que le Conseil communal entend travailler avec les associations du personnel pour adapter le règlement. Ce point est d'importance, tant il est vrai que c'est en véritable partenaires que le Conseil communal et le personnel de l'administration doivent oeuvrer pour le bien commun et pour la population. Comme le porte-parole du groupe socialiste l'a affirmé, il y a une année lors de la discussion sur le budget 2007, l'application, dans la durée, du délai de carence, n'est pas satisfaisante pour le groupe socialiste. Il est vrai que le délai de carence n'a été appliqué par le Conseil communal que pour environ 50% des postes entre 2006 et 2007. Même s'il permet au Conseil communal d'évaluer, de cas en cas, les possibilités de réorganisation, il entraîne une importante surcharge de travail pour le personnel et notamment à ce titre, il n'est pas, à terme, le meilleur outil pour mener une réforme dans la durée. C'est pourquoi le groupe socialiste va déposer avec le groupe popvertssol, un **amendement** visant à supprimer ce délai de carence. Gouverner c'est prévoir, nous dit le dicton. Prévoir un règlement du personnel qui puisse tenir compte de l'évolution économique, voilà un outil important de gestion. Réformer l'Administration pour garantir des prestations de qualité, voilà un objectif ambitieux. Mais ce n'est pas avec des "yaka" des "yzonka", ou "yakavait", que les choses se font et se feront! C'est un processus qui demande du temps, de la créativité et de la détermination. Le travail constructif qui se fait entre le Conseil communal et la Commission financière doit notamment être poursuivi, pas à pas et avec sagesse. En conclusion, je souhaite relever que prévoir est aussi un exercice très délicat. Le déficit de 1,8 million du budget 2008 représente

Séance du lundi 3 décembre 2007

environ 0.5 % du budget total. On connaît la volatilité des entrées fiscales liées aux personnes morales. Les phases de croissance économique ne sont pas stables, encore moins prévisibles avec certitude. C'est une des vérités de notre époque. Avec le système post numerando, les estimations sont encore plus difficiles à établir avec précision. Quand on parle d'estimations sur les entrées fiscales, une marge d'erreur d'environ 5% est requise. Il est clair que celles et ceux qui accordent une importance déterminante à ce déficit, quant à l'acceptation ou non de ce budget, il est clair que ces personnes, devraient méditer sur l'incertitude bien plus grande encore et inhérente à l'estimation des entrées fiscales. D'un point de vue formel, ce budget remplit les critères imposés par le Service des communes, puisque la fortune de la Ville couvre ce léger déficit. A terme, il est clair qu'il faut que la Ville de Neuchâtel puisse compter sur un niveau de fortune suffisamment élevé pour faire face à ces fluctuations. Les comptes 2007 de notre Ville, ainsi que les transactions liées à la création de SIRUN, permettront à la ville d'augmenter sa fortune à environ 30 millions. Il était bon de le rappeler ici ce soir pour éviter tout catastrophisme, savoir raison garder et inscrire notre action dans la durée nécessaire à la gestion de notre Ville, bientôt millénaire !

M. Sébastien Bourquin, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- C'est avec un grand regret que nous constatons à la lecture du budget 2008 que nous avons eu raison il y a sept mois. En effet, lors du débat sur les comptes 2006, notre groupe prédisait le retour aux chiffres rouges pour l'exercice 2008. Croyez-nous, c'est très volontiers que nous aurions eu tort. Raison nous avons eu, mais pas sur toute la ligne. En effet, nos pronostics étaient plus pessimistes de crainte que les recettes extraordinaires de notre plus grand contribuable ne puissent être compensées par l'état réjouissant de la conjoncture. Toujours est-il, nous devons déplorer en ce qui concerne les finances de la ville un nouveau retour sous la barre fatidique, après à peine deux exercices bénéficiaires, nous revoilà plongés dans les chiffres rouges tels que nous les avons connus pour la période 2003 à 2005.

Contrairement à la période précitée, l'économie se porte très bien, le chômage est au plus bas depuis 2001, la croissance est toujours soutenue et le nombre d'habitants dans notre ville en hausse. Dans un tel contexte favorable, il nous paraît difficile d'admettre le retour dans les chiffres rouges. En effet, si nous n'arrivons pas à équilibrer les comptes, voire dégager un excédent de recettes, en période de vaches grasses, comment voulons-nous faire face en période de vaches maigres? A

Séance du lundi 3 décembre 2007

priori, un tel budget n'est pas acceptable. A la limite, il ne serait même pas légal. Le règlement sur les finances et la comptabilité des communes stipule en fait dans son article 4 que "le compte de fonctionnement doit être équilibré à moyen terme". Considérant une période de 10 ans comme le moyen terme, on constate que la Ville de Neuchâtel présente sur la période 1999-2008 un excédent de charges cumulé de 14 millions de francs. Ce n'est de loin pas équilibré. Forts de cette analyse, nous devons une nouvelle fois rappeler que notre Ville connaît un problème structurel récurrent. Curieusement, le Conseil communal ne semble pas vraiment s'en inquiéter. En page 44 du rapport concernant le budget 2008, il espère simplement qu'un revers conjoncturel ait la gentillesse de n'intervenir pas trop tôt. En outre, il se dit optimiste en soulignant toutefois son objectif de maîtriser les charges et renforcer la situation financière de la Ville. Pas un mot sur un éventuel déséquilibre structurel! Mais déséquilibre structurel il y a, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Il serait pourtant faux de réduire le problème à des charges trop importantes. Non, le déséquilibre est dû à une inadéquation entre les recettes et les dépenses et il faut agir, à nos yeux, aussi bien sur les charges que sur les recettes.

Lorsque la compression des charges n'est plus suffisante, il faut réfléchir à de nouvelles recettes ou augmenter le coefficient fiscal. A ce sujet, n'oublions pas que la baisse du coefficient fiscal intervenue en 2002 et 2003, et à laquelle seul notre groupe était opposé, a privé la Ville d'environ 20 millions de francs de recettes fiscales. Lorsque l'augmentation des recettes n'est pas possible, il faut commencer à faire des choix et abandonner des tâches qui ne sont pas indispensables et regrouper des services avec ceux de l'Etat ou les communes de l'agglomération. C'est ainsi qu'on pourra obtenir des économies d'échelle et réduire par conséquent les charges. Réduire linéairement les dépenses comme le Conseil communal a pris l'habitude de le faire, je pense aux prélèvements salariaux ou application d'un délai de carence, à la réduction de linéaire de 10% des subventions, ce sont peut-être la solution en cas de crise, mais en aucun cas à long terme.

Alors que la fortune nette est en augmentation suite à la vente d'un certain nombre de bijoux de famille, le déficit chronique du compte de fonctionnement devrait inquiéter le Conseil communal. Nous avons une certaine compréhension et indulgence à l'égard du budget 2008 et de son déficit équivalent 0.7% des charges. En revanche, nous aurions souhaité du Conseil communal davantage de courage et de franchise en admettant qu'un tel budget en période de vaches grasses n'est normalement pas défendable. Nous comprenons la nécessité d'un long

Séance du lundi 3 décembre 2007

processus pour apporter une autre direction au cargo "Ville de Neuchâtel", mais pour changer de direction, il faudrait du moins en ressentir le besoin. Visiblement, le Conseil communal reste engouffré dans sa politique des années précédentes et manifestement incapable de changer de paradigme, voire d'admettre qu'il y a encore beaucoup de pain sur la planche. En ce qui concerne la fortune nette, on peut se réjouir de sa reconstitution qui d'ici fin 2008 devrait atteindre, selon les propos de la directrice des finances, le seuil d'environ 30 millions de francs. Par tête d'habitant, cela représentera environ 930 francs ce qui est de 120 francs inférieur à la moyenne cantonale pour l'année 2005, dernière année dont nous disposons des chiffres consolidés. La reconstitution de la fortune nette est avant tout le fruit de phénomènes uniques et exceptionnels. Je pense notamment aux recettes fiscales extraordinaires de notre plus grand contribuable, aux ventes de terrains à Boudry et Chaumont, à la constitution de SIRUN et d'autres opérations foncières. Les actifs vendus ne pourront être vendus une deuxième fois. Il est par conséquent d'autant plus important de dégager des excédents de recettes en période de haute conjoncture pour se prémunir contre des revers conjoncturels dont on sait seulement qu'ils se produisent, mais difficilement à quel moment. Il nous paraît important que la fortune nette dépasse un certain seuil afin de pouvoir faire face aux fortes amplitudes des recettes fiscales des personnes morales sans prendre des mesures urgentes et radicales, ni salariales à l'égard du personnel communal.

Afin de discipliner notre assemblée et le Conseil communal ainsi que nous prémunir contre toute velléité de la politique des caisses vides, nous déposons ce soir une **proposition** dont l'objectif constitue à interdire la baisse du coefficient fiscal tant et aussi longtemps que la fortune nette est inférieure à l'équivalent d'un tiers des recettes fiscales annuelles. Sur la base du budget 2008, il faudrait donc disposer d'au moins 43 millions de fortune nette avant de pouvoir envisager une baisse fiscale.

Revenons au budget de fonctionnement! L'année passée à même époque, nous avons refusé la mesure salariale consistant à prélever un pourcent des salaires des employés communaux. Nous sommes ravis que le Conseil communal renonce à ce genre de mesure pour 2008. En mai dernier, à l'occasion du débat sur les comptes 2006, nous avons exprimé clairement notre opposition au maintien du délai de carence et annoncé que nous refuserons à l'avenir tout recours à une telle mesure dite d'économie. Malgré notre annonce sans équivoque, le Conseil communal persiste et signe en reconduisant une mesure dont les effets sont néfastes pour l'Administration communale, en particulier et les

Séance du lundi 3 décembre 2007

contribuables en général. Nous ne connaissons pas d'entreprise privée qui, pour des raisons d'économie, applique une telle mesure. Nous ne connaissons non plus d'entreprise privée qui se prive volontairement d'une part de son personnel indispensable à son bon fonctionnement. Enfin, nous ne connaissons pas de cas, si ce n'est certaines pratiques déviantes cherchant à obtenir une satisfaction sexuelle, où l'auto-flagellation était source de bien-être, de renouveau, bref de bonheur. Il est d'autant plus inquiétant que le Conseil communal reste englouti dans cette pratique perverse lorsque vous demandez l'avis aux personnes directement concernées. Nous l'avons fait et des quelques discussions que nous avons eu avec différents chefs de service, il ressort un tableau sans appel. Aucune des personnes contactées n'a pu confirmer la validité des intentions du Conseil communal. Au contraire, tous nous disent que l'application du délai de carence pose de sérieux problèmes au bon fonctionnement de l'Administration. Entre le départ d'un employé communal et le début d'activité de son successeur, il n'est pas rare que le délai dépasse les huit à neuf mois. Pendant ce temps, ce sont les autres employés qui triment au profit du délai de carence, mais au détriment de la qualité du travail, du respect des échéances imparties et souvent de leur santé. Nous avons eu vent de cas où les successeurs des personnes parties six à neuf mois plus tôt ont débuté leur activité à la Ville avec une telle montagne de travail resté en suspens qu'ils ont connu eux-mêmes des ennuis de santé, de type dépression ou de "burn-out". Par ailleurs, certains chefs de service nous ont signalé l'énorme perte d'informations qui résulterait de l'application de cette mesure. Cette application systématique est aussi la cause d'une énorme perte d'information puisque les personnes qui devraient se succéder partent et que la formation se perd.

Nous pourrions poursuivre à dessein notre argumentation contre le maintien de cette pratique et citant, par exemple le manque de temps pour la formation continue due à la surcharge de travail, l'enlisement de dossiers importants par manque de ressources humaines, pour répéter avec insistance que le délai de carence ne représente pas une économie pour notre collectivité, mais une charge d'un facteur multiple de l'économie chiffrée. De même, cette règle n'est pas nécessaire pour mener des réflexions sur la nécessité de tel ou tel poste, les cadres et le Conseil communal doivent de toute façon s'interroger constamment sur l'utilité et la nécessité des postes de travail dont ils ont la charge. Il est absurde et anachronique de mener une telle politique à l'égard du facteur de production le plus important dans une administration publique, à savoir les employés communaux. On voudrait démotiver ces derniers qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Or, notre Ville a besoin d'employés

Séance du lundi 3 décembre 2007

motivés, satisfaits de leurs conditions et de leur environnement de travail pour qu'ils puissent déployer toute leur énergie positive et constructive ainsi que leur savoir-faire. Notre Ville possède un besoin urgent de réformes structurelles afin d'équilibrer les comptes à moyen terme, ces réformes seront d'autant plus faciles à mener avec un personnel serein, motivé, engagé, écouté et pris au sérieux. Jusqu'à présent, le Conseil communal n'a pas fait preuve d'une sensibilité prononcée pour l'importance d'une politique des ressources humaines motivante, valorisante et épanouissante. Nous voulons que cela change rapidement et nous mettons tout en oeuvre pour atteindre cet objectif. Même à l'égard des contribuables, nous ne pouvons plus répondre plus longtemps de cette mesure d'économie, qui n'en est clairement pas une, à nos yeux. C'est pour cette raison que le groupe popvertssol s'opposera fermement au projet d'arrêté I dans son état actuel et vous propose un **amendement** conjointement avec le groupe socialiste et qui sera développé en temps voulu.

En revanche, nous accepterons tous les autres arrêtés. Nous réitérons notre soutien à une politique d'investissement anticyclique même si la Ville doit à cette fin recourir partiellement à l'endettement à cause de l'insuffisance de financement résultant du budget de fonctionnement. Idéalement, nous devrions veiller à réduire la dette qui reste en comparaison avec les autres communes du canton toujours très élevée. L'héritage du passé nous empêche pourtant d'exiger une telle mesure à court terme. A plusieurs reprises, nous avons vu et entendu dans cette assemblée que la Ville de Neuchâtel entretient très mal son patrimoine ce qui se traduit par exemple par des rendements négatifs des immeubles locatifs du patrimoine financier et des dépenses importantes pour de l'entretien lourd. Réduire les investissements maintenant pour les mettre en phase avec la capacité de financement, c'est reporter des charges plus importantes à futur et priver la Ville d'investir pour devenir plus performante. Nous espérons que les groupes socialiste et UDC nous rejoignent sur ce point et renoncent cette année à toute réduction des investissements comme ils l'ont demandée et finalement imposée l'année passée. A notre sens, la diminution de la dette passe clairement par un assainissement du compte de fonctionnement. Lorsque les problèmes structurels seront résolus, la Ville devrait à nouveau pouvoir financer ses investissements sans recours à l'endettement et c'est à ce moment seulement qu'il faudra s'atteler à baisser la dette.

Pour conclure, ce budget 2008 ne satisfait que moyennement le groupe popvertssol. Nous déplorons l'incapacité du Conseil communal à présenter un budget bénéficiaire en période de haute conjoncture. Nous

Séance du lundi 3 décembre 2007

sommes conscients de l'inertie d'une administration telle celle de notre Ville, raison pour laquelle nous ne refuserons pas le budget puisqu'il est déficitaire. En revanche, il est urgent que le Conseil communal, avec l'appui déterminé du Conseil général, s'attache à réunir les conditions pour équilibrer les finances, sans recourir à des mesures conjoncturelles, ni sans compter sur des apports extraordinaires, et ceci pour l'exercice 2009 déjà. Parmi ces conditions, n'oublions pas une politique du personnel motivante, valorisante et épanouissante! Pour terminer, le groupe popvertssol est persuadé qu'une politique de gauche, avec ses dimensions sociale, économique et écologique, ne peut être assurée à long terme qu'avec des finances saines et une capacité d'action confortable. Au fameux "moins d'Etat, mieux d'Etat" de Jean Studer, nous opposons ainsi la maxime "mieux d'Etat, plus de bonheur social".

M. Jonas de Pury, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Le groupe libéral a été désagréablement surpris par le déficit qui nous est soumis. Je partage, dans une très large mesure, l'analyse qui vient d'être faite par le porte-parole du groupe popvertssol. Je serai assez ferme. Il est inadmissible qu'en période de haute conjoncture, sans dépense extraordinaire, nous ayons un budget déficitaire. J'ai cru entendre, à la radio, un représentant du Conseil communal affirmer récemment qu'il n'y avait pas de déséquilibre structurel dans notre commune. J'espère que c'est faux et qu'il ne le pense pas. Car, sinon, nous sommes dans le domaine du rêve. J'ai entendu tout à l'heure une description agiographique des activités du Conseil communal, de la peine qu'il se donne. J'en suis convaincu qu'il s'en donne de la peine. J'ai aussi l'impression qu'il nous en fait.

Ce déficit qu'on nous présente comme léger devrait nous amener à nous poser une question existentielle : un déficit peut-il être léger? 2 millions de francs ce sont deux points d'impôts, ce n'est pas léger. Vous pouvez penser ce que vous voulez, c'est un déficit important. L'aggraver à 3,5 millions, certes ce n'est que le doubler, soit pas grand chose. C'est surtout intéressant à 4 mois des élections quand il faut aller à la pêche aux voix. C'est relativement désagréable comme sentiment qui sous-tend cette proposition.

Ce qui m'inquiète plus, ce sont les explications qu'on nous donne pour ce déficit. Si je fais le calcul, nous avons eu, deux ans durant, des recettes extraordinaires de 10 millions de francs avec lesquelles nous arrivions tout juste à équilibrer. On nous annonce, pour 2007 une hausse des autres recettes fiscales de 7 millions qui, elles-mêmes représentent

Séance du lundi 3 décembre 2007

le sommet de la vague de ce que nous pouvons espérer en haute conjoncture. En 2008, je peux vous le dire, cela va freiner, c'est à peu près certain. Pendant ce temps, on se fait coller 3 millions de dépenses en plus. Nous avons donc 17 millions de recettes extraordinaires qu'on a plus ou moins reportées et on nous colle quelques dépenses en plus où le Conseil communal n'y peut effectivement rien car si on modifie certaines mesures fiscales qui réduisent nos recettes et que le Conseil communal ne peut que constater des choses, eh bien on ne va pas plus loin dans l'analyse. On ne montre pas les mesures prises pour arriver à compenser ces 10 millions que nous n'aurons pas l'an prochain et qui auraient dû être une cerise sur le gâteau que nous aurions pu investir plutôt que les dépenser dans le compte de fonctionnement courant.

Reste à savoir si, pendant des deux années, on a pris des mesures structurelles? Oui, mais seulement les mesures structurelles n'ont d'intérêt que si elles sont suffisantes et aller dans le bon chemin c'est bien, mais si on n'atteint pas l'objectif, cela ne sert à rien de courir les premiers mètres. Par conséquent, nous constatons aujourd'hui, avec le budget 2008, que les mesures structurelles qui sont préconisées, qui ont été mises en œuvre, sont insuffisantes et je ne perçois pas de volonté de se dire qu'on pourrait aller beaucoup plus loin. Car, des recettes inférieures d'une dizaine ou une quinzaine de millions dans les années à venir, ce n'est pas de l'ordre du rêve, c'est de l'ordre de la certitude. Ce ne sera peut-être pas en 2010, peut-être en 2009 ou 2015, mais nous allons y aller et si, à ce moment, nous n'avons pas anticipé et retrouvé un train de vie raisonnable, on se cassera la figure.

J'ai lu une phrase qui prônait un équilibre entre la diminution des dépenses et l'augmentation des recettes. Je vous fais remarquer qu'une augmentation trop brutale de la fiscalité conduirait mécaniquement à l'aggravation d'un déséquilibre de la structure sociale de notre population et le départ de quelques contribuables aisés suffirait à faire que le déséquilibre devienne irrémédiable. La Commune en elle-même avec le départ d'une petite centaine de contribuables pourrait certainement ne plus avoir le moyen de retrouver l'équilibre.

Il y a une mesure sur laquelle nous étions tous d'accord, qui était le postulat interpartis, avec sa composante de rémunération du personnel et nous avons constaté qu'au bout d'une année, à part quelques lignes dans le rapport sur le budget, nous avons l'impression que rien n'a été fait dans ce sens et que, sachant que les mesures prises en terme de modification de statut du personnel sont des mesures qui vont mettre du temps à se déployer car on ne peut pas décider de changer un contrat

Séance du lundi 3 décembre 2007

du jour au lendemain. Ce sont des délais, du temps gagné, on attend et une mesure qui serait prise aujourd'hui déploierait sans doute des effets dans six mois, une année, peut-être plus selon les cas et la nature des contrats des employés. Ce sentiment de ne pas avancer alors que nous étions quasiment unanimes à déposer ce postulat, me paraît problématique. Sommes-nous confrontés, de la part de nos Autorités, à un optimisme béat quant à l'avenir? On nous dit dans le communiqué de presse que la situation n'est pas grave, mais plutôt saine ou en voie d'assainissement. Je vous dis que non car nous avons une bombe à retardement, dont nous avons déjà parlé l'an passé, mais qui s'est aggravée entretemps, qui est le déficit de notre Caisse de pensions car si vous avez bien entendu le Conseil fédéral, alors que le taux de couverture de 70 % pour les caisses de pensions publiques est l'objectif visé et théoriquement la limite légale, ce Conseil donc a dit que c'était du passé et que l'objectif allait être d'obliger les caisses de pensions publiques à avoir un taux de couverture de 100 % et ceci cela représente quelques dizaines, voire une centaine de millions de francs, qui sont une dette que nous avons vis-à-vis de notre Caisse de pensions et qui ne figure pas dans les comptes puisque ce n'est pas obligatoire pour l'instant. Mais il y a une charge que nous pourrions provisionner tant la réalisation du risque qu'elle représente confine à la certitude.

Si nous ne nous mettons pas maintenant à générer du profit réel important dans les périodes de vaches grasses, nous devrions même arriver à faire du profit dans les périodes de vaches maigres si nous devons combler ces trous. Certes, nous sommes les héritiers du passé, mais de la manière dont nous nous comportons, nous sommes aussi les fossoyeurs du futur car nous n'essayons pas de résoudre les problèmes, nous tentons de maintenir la situation en attendant de passer la bombe aux suivants. Nous n'avons pas de vision d'avenir, de volonté de faire quelque chose de mieux, pas de but autre que d'arriver à un pseudo équilibre à court terme et j'en veux pour preuve les mesures qui ont été prises, et qui ont pour effet comptable d'augmenter notre fortune. Je vous rappelle que cette augmentation de fortune n'est qu'une amélioration sur le papier car les terrains que nous vendons et qui sont dans nos comptes à quelques francs, voire à zéro et qui, soudain, nous rapportent quelques millions de francs, les SI que nous transférons nous rapportent de l'argent sur le papier, mais cet argent nous l'avions déjà. Il dormait dans des réserves latentes et donc l'augmentation de fortune est nulle. Ces manœuvres permettent simplement de faire des déficits supplémentaires dans les prochaines années.

Séance du lundi 3 décembre 2007

Lors des derniers débats, nous avons, à chaque fois, sur les bancs de la droite, relevé le fait que nous serions fâchés si ces bénéfices réalisés affectés directement à la fortune de la Ville étaient utilisés pour financer des déficits futurs. On attend combien de temps? Nous avons attendu 6 mois, voire 3 mois pour les dernières mesures. Cela, pour nous n'est pas acceptable. Devons-nous proposer des mesures concrètes? Nous sommes d'avis que non car il appartient à l'Exécutif d'opérer un certain nombre de choix et de nous les proposer et je peux très bien prendre mon crayon et biffer des colonnes de chiffres. Il est difficile, pour un membre du Législatif d'analyser les conséquences et ce serait relativement irresponsable de le faire ainsi. Le groupe libéral refusera donc le budget en demandant au Conseil communal de bien vouloir présenter un budget équilibré, évidemment sans hausse fiscale et en présentant des mesures allant vers l'avenir pour obtenir enfin un résultat durable aux réformes structurelles qu'il faut développer car nous sommes loin d'avoir atteints les objectifs auxquels nous devons parvenir.

Mme Fabienne Spichiger ajoute :

- Lors de la présentation du budget 2007, qui était présenté avec un bénéfice de 3 millions de francs, j'avais émis des craintes concernant les reports de charges du Canton. Aujourd'hui, en lisant le rapport de la Commission financière, je constate que le Canton a décidé de couper telle subvention, de diminuer telle autre, bref, mes craintes sont fondées. Je me rends bien compte qu'il n'est pas possible de gérer un budget qui devrait être tout au moins équilibré si on ne sait pas ce que va nous "sucrer" le Canton. J'aimerais donc ce soir lancer un appel aux nombreux députés qui siègent dans notre Conseil pour poser quelques questions, rappeler à l'ordre, bref assainir une situation qui devient difficile. Le Canton n'a pas à reporter ses propres charges sur les communes sous prétexte de rendre ses propres comptes positifs. C'est un peu simple. Il s'agirait maintenant, pour les prochains budgets, d'être au clair une fois pour toutes afin de pouvoir effectivement maîtriser les charges et voir ce qu'elles valent réellement et, ainsi, pouvoir faire des économies de manière pérenne.

M. Blaise Péquignot intervient :

- Nous sommes tout à fait conscient qu'un refus du budget un 3 décembre 2007 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 n'est pas évident pour le Conseil communal et que ce travail dans l'urgence ne serait pas forcément le meilleur qui puisse intervenir. Dès lors nos groupes faisons preuve d'ouverture d'esprit. Dans ce sens, nous

Séance du lundi 3 décembre 2007

pourrions envisager d'accepter le budget 2008, tel que proposé par le Conseil communal, mais pour autant que la majorité des autres groupes déclare, sans ambage, ce soir soutenir le principe que le Conseil général impose au Conseil communal de présenter, pour les années 2009 à 2011 des budgets qui soient à tout le moins équilibrés, et ce en redéfinissant les missions des services de l'Administration communale et en prenant des mesures structurelles. En d'autres termes, on veut bien que le budget 2008 soit déficitaire nonobstant une situation économique a priori favorable, mais à condition que ceux des trois prochaines années soient équilibrés. Certains diront que le principe de l'équilibre budgétaire est ancré dans la loi sur les communes en son art. 42. Mais l'art.58 al. 2 de cette même loi tempère quelque peu la règle puisqu'il précise : "En principe, le budget de fonctionnement doit être équilibré", tempérament que le règlement sur les finances et la comptabilité des communes reprend puisqu'il stipule en son art. 4 que : "Le compte de fonctionnement doit être équilibré à moyen terme". En fait, la seule limite véritablement posée pour l'établissement du budget consiste dans le fait que le déficit ne peut être supérieur à la fortune nette. Dès lors, notre intention d'exiger un budget équilibré pour les années à venir n'est pas saugrenue en regard des dispositions précitées. Bien au contraire, cette intention traduit la volonté d'une rigueur beaucoup plus marquée. En outre, ce serait se donner un instrument de maîtrise des finances communales puisque l'équilibre budgétaire devrait être atteint en tenant compte des variations parfois incontournables de charges auxquelles la Commune doit faire face sans en avoir le contrôle, l'obligeant ainsi à redéfinir certaines priorités ou certaines tâches en sachant qu'elle ne dispose pas de moyens supplémentaires. C'est dans ce sens qu'il s'impose également de flanquer cette obligation d'équilibre budgétaire de la contrainte de redéfinir les missions des services de l'administration communale et prendre des mesures structurelles. Ce sont en effet les béquilles nécessaires à assurer cet équilibre.

Et seule la forme contraignante d'un arrêté permettra de réaliser cette volonté. Car il nous faut constater en effet que même des postulats interpartis, à l'exemple de celui déposé le 4 décembre 2006 concernant le règlement du personnel, peine à trouver concrétisation. Ainsi, si les groupes socialiste, popvertssol et UDC nous assurent ce soir de leur soutien lors du vote à intervenir en début d'année 2008 sur la proposition au sens de l'art. 32 RG que nous déposerons tout à l'heure, proposition qui ancre dans un projet d'arrêté ce principe d'équilibre budgétaire pour les années 2009 à 2011 tel que précisé précédemment, avec la même cautèle pour l'année 2012, à moins que la fortune de la Ville n'ait atteint le montant de 40 millions, nous sommes disposés à ne pas nous

Séance du lundi 3 décembre 2007

opposer au budget 2008. Pour être complets, nous devons encore préciser que, comme tout mécanisme de restriction de la gestion financière, une majorité qualifiée, en l'occurrence des deux tiers, serait requise soit pour admettre, à titre tout à fait exceptionnel, un budget déficitaire ou pour abroger l'arrêté avant son terme. En effet, dès lors que la mise en place d'un tel instrument résulte d'un consensus qui va au-delà des simples majorités politiques, il est logique que toute dérogation ou abrogation réponde à une même exigence de consensus et qu'une majorité qualifiée des deux tiers soit ainsi instaurée. Nous attendons ainsi la détermination des autres groupes. Une interruption de séance peut sans autre être donnée pour ce faire.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Au nom du Conseil communal, je rappelle l'environnement économique et financier dans lequel ce budget a été construit. Le premier constat démontre que le contexte économique est positif, avec un recul du chômage, de 4,7% à 3,9%, et une faible inflation, qui repart toutefois à la hausse depuis le mois d'octobre. L'aide sociale ne progresse que de 1,3%, soit une somme de 100'000 francs, qui représente tout de même plus 2 millions depuis 2005.

Notre priorité est bien sûr de reconstituer la fortune nette de la Ville, qui a été épuisée durant les années 2003 à 2005. L'objectif du Conseil communal sera atteint à la fin de l'année. Pour rappel, dans le budget 2006, le Conseil communal avait fixé à 12 millions de francs son objectif de reconstitution de la fortune nette et à cette fin, s'était résolu à prendre des mesures salariales contre l'avis des associations de personnel. Grâce aux résultats des exercices 2006 et 2007, ainsi que les ventes immobilières et SIRUN, cet objectif sera largement dépassé.

Les effets du désenchevêtrement sont également terminés. Cela permet une clarification des comptes communaux, dont le total des charges atteint maintenant 250 millions, contre 325 en 2007. Suite à la création de SIRUN, depuis 2005, les budgets ne sont jamais comparables notamment en raison des questions liées au désenchevêtrement, puis les hôpitaux et, enfin, SIRUN.

Il n'y a pas de mesures d'accompagnement. C'est aussi la fin des mesures salariales, je vous rappelle la retenue de 1% en 2007, provoquant une croissance des dépenses de personnel, croissance absorbée grâce aux restructurations.

Séance du lundi 3 décembre 2007

Nous ressentons également les effets positifs des restructurations déjà menées. Entre 2003 et 2007, ce sont ainsi plus de 17 millions de francs d'économies qui ont été réalisées. Cela nous permet de faire face aux charges nouvelles, à l'augmentation générale des dépenses, ainsi qu'aux charges imposées qui progressent. Enfin, je tiens à souligner la volonté du Conseil communal de poursuivre ses efforts d'économies structurelles.

Cela étant, il y a des éléments négatifs qui ont été pris en considération dans ce budget. Il s'agit notamment de l'allègement de la fiscalité des personnes physiques à hauteur de 2,2 millions de francs. Malgré la situation économique, les charges de l'Aide sociale continuent de progresser, 1,2 million sur trois ans. Il en va de même pour la péréquation qui nous coûte 700'000 francs de plus. On se doit d'ajouter l'absorption du coût des infrastructures nouvelles de La Maladière, sur le plan des Sports et de la Police du feu. Enfin, les déficits des transports sont également en hausse. En résumé, les charges imposées progressent de 1 million de francs et s'additionnent aux pertes de recettes fiscales de 2,2 millions.

Nous avons aussi encaissé des recettes extraordinaires en 2005 et 2006 d'une personne morale. La bonne situation économique compense, par le produit de l'impôt sur les personnes morales, le retour à la normale.

Malgré cela, nous avons consenti de très gros efforts pour réduire le déficit initial de 8 millions de francs. Mais, vous le savez, notre marge de manœuvre réside principalement sur la maîtrise des charges, les recettes étant fluctuantes principalement au niveau des personnes morales et nous avons peu de marge de manœuvre en matière de tarifs, de fiscalité et des revenus des biens.

L'effort principal est donc réalisé en matière d'effectif de personnel qui représente 42% des charges, sans les imputations internes, et près de 95 millions de francs de dépenses. Grâce aux réorganisations, nous avons pu réduire l'effectif de près de 8 postes. Ainsi nous comptons exactement 709.45 postes, sans compter la sortie des 114 postes des Services industriels.

La principale dépense nette de la Ville concerne l'enseignement et la formation, domaines réservés à la Commission scolaire, soit un montant de 30 millions de francs.

Elle est suivie par les Sports, la Culture et les loisirs, avec 29,8 millions de dépenses nettes, domaines dans lesquels nous avons une certaine

en milliers de francs	B 2008	B 2007	2006	2005	2002	Ecart B08/B07	
Impôt sur le bénéfice	42'000	45'500	45'843	34'829	41'418	-3'500	-7.7%
Impôt sur le capital	12'700	10'800	10'492	13'806	12'145	1'900	17.6%
	54'700	56'300	56'335	48'635	53'563	-1'600	9.9%

Séance du lundi 3 décembre 2007

marge de manœuvre, mais qui ont un fort impact sur l'attractivité de la ville et son dynamisme, dont une part aussi importante est liée à des infrastructures publiques.

Au niveau des recettes fiscales, compte tenu des recettes extraordinaires de 2007, et en comparaison, le budget 2008 est en recul de 2,6 millions par rapport à 2007. En effet, à l'adoption du budget, l'estimation se basait sur la dernière taxation connue. La reprise économique n'a pas encore déployé ses pleins effets dans ce budget sur le plan des recettes fiscales des personnes morales. L'échantillon comprend 52 sociétés qui représentent 94% de l'impôt. Or, à cette date, seules 30 personnes morales, soit un peu plus de la moitié d'entre elles, avait fait l'objet d'une taxation de l'exercice 2006. L'estimation était donc faite sur la base de l'exercice 2005, projeté sur 2008, avec une certaine prudence pour estimer le produit de la taxation 2007. Deux mois après l'adoption du budget, nous pouvons dire que notre estimation tient la route, voire même que la situation s'améliore encore par rapport aux chiffres annoncés dans la 2^{ème} projection des comptes au 31 août. Ce phénomène lié au système postnumerando est connu, à la hausse comme à la baisse.

Quant à l'estimation des recettes fiscales des personnes physiques, elle est sans croissance par rapport à 2007. Nous avons même prévu d'encaisser 450'000 francs de moins en raison de l'allègement de la fiscalité des familles.

L'exercice budgétaire est donc toujours difficile. Mais ce budget confirme la volonté du Conseil communal de poursuivre les réflexions au sujet des réorganisations et des prestations communales.

En ce qui concerne l'amendement sur le délai de carence, je précise que les réorganisations, les suppressions de prestations et les renégociations de contrats provoquent inmanquablement certains grincements de dents et des oppositions. Il est sans doute plus facile de gérer une situation confortable sur le plan financier. Je rappelle que le Conseil communal a privilégié ses responsabilités sociales à l'égard du personnel en ne procédant qu'exceptionnellement à des suppressions de postes depuis 2003. En contrepartie de ce choix, il doit pouvoir mener des réorganisations et le délai de carence qu'il s'est imposé relève de sa responsabilité sur la gestion, contrairement à l'Etat qui a décidé d'une réduction d'effectifs de 2% par an, et a, en plus, introduit un délai de carence. Le Conseil communal peut aussi renoncer à l'application des dispositions internes s'agissant du non-remplacement pendant six mois

Séance du lundi 3 décembre 2007

des postes vacants, communément appelé « délai de carence » dans certains cas.

Le Conseil communal vous invite donc à refuser cet amendement pour 2 raisons : d'abord une raison de principe. Le Conseil général s'ingère ici dans les responsabilités de gestion du Conseil communal qui ne sont pas de sa compétence, en vertu de la séparation des pouvoirs et de la loi sur les communes qui précise les attributions du Conseil général. Les dispositions réglementaires de portée générale au sujet de l'Administration sont de la compétence du Conseil général et figurent aux article 160 et suivants du Règlement général. D'autre part, le Conseil général se prononce sur le Statut du personnel (art. 165) ainsi que sur la rémunération.

Le Conseil communal a réglementé son fonctionnement dans un règlement : le Règlement d'administration interne. S'agissant du personnel, l'art. 7 précise que les sections disposent du personnel nécessaire à l'accomplissement de leurs attributions. L'alinéa 3 mentionne que le Conseil communal exerce un contrôle sur l'effectif de personnel occupé dans les sections et services. Pour ce faire, il s'appuie sur l'Office du personnel. Chaque membre du Conseil communal assure la direction des sections et services qui lui sont attribués.

La seconde raison porte sur le fond. Le délai de carence n'est pas appliqué de manière rigide par le Conseil communal. Il comporte non seulement une dimension financière, mais c'est le plus important, une contrainte à respecter s'agissant des possibilités de réorganisations, d'abandon de prestations, d'optimisation des ressources. Le Conseil communal a bien évidemment la compétence de ne pas l'appliquer pour des raisons objectives et, pour votre information, cela a été le cas dans plus de la moitié des cas sur 101 départ entre 2006 et novembre 2007. Il est bien évident que le Conseil communal apprécie la situation sous différents angles et le bon fonctionnement des services et la sécurité orientent ses décisions. Bien souvent aussi, compte tenu du délai de résiliation des personnes engagées, un remplacement immédiat n'est pas possible compte tenu de la procédure de mise au concours. En conclusion, tant pour des raisons de forme que de fond, le Conseil communal vous invite à refuser cet amendement.

Quant à la proposition d'arrêté, le Conseil communal partage l'avis des postulant puisqu'il a aussi la volonté de présenter des budgets équilibrés et de reconstituer une fortune nette à la mesure des risques financiers de la ville. Plus que les budgets, ce sont les comptes qui doivent être équilibrés, ils l'ont été pendant de nombreuses années, ils l'ont été en

Séance du lundi 3 décembre 2007

2006 et le seront également cette année. Cela correspond également aux obligations légales cantonales s'agissant des finances communales. Cela étant, nous avons des doutes quant à la légalité de cette proposition et le Service des communes n'a pas pu nous répondre dans un aussi court délai.

Les investissements bruts de 25 millions, ce qui représente, net, 20.5 millions, sont des crédits votés pour la plupart. Ils concernent des remplacement de véhicules, de l'entretien du domaine public, la collecte des déchets, la rénovation de la zone piétonne, le PGEE, la rénovation collège des Terreaux, l'éclairage public. Quant aux nouveaux crédits, ils concernent le regroupement de locaux, la 1^{ère} phase de l'aménagement des rives, la 3^{ème} étape du plan de stationnement. Ces programmes concernent 13 millions de francs.

La planification quadriennale 2006-2009 est corrigée par SIRUN : 88.4 millions d'investissements nets, soit 81.6 compte tenu des prévisions du budget 2007 et du budget 2008. L'insuffisance du compte administratif, qui figure en page 14, de 8,3 millions de francs alors qu'il atteignait 31'700 francs en 2007, et présentait un excédent en 2006, démontre l'effort du Conseil communal pour limiter les dépenses d'investissement.

Ce budget 2008 se décompose ainsi :

- 34% concerne les Travaux publics,
- 18% concerne l'Urbanisme,
- 13,8% concerne l'Eau, et
- 16,4% concerne les Sports.

Les mesures d'économie structurelles représentent 17,6 millions d'économies entre 2003 et 2007, avec notamment l'introduction d'une taxe d'équipement, une diminution d'horaire du guichet du Contrôle des habitants, le transfert à l'Etat de la gestion du contentieux fiscal et de la perception des personnes morales, la diminution de quatre postes au Corps de police dans le cadre de Police 2006, le maintien de certaines subventions à un niveau réduit. D'autres mesures structurelles présentées à la Commission financière sont à l'étude.

Sur le plan des charges de personnel, le budget intègre des réorganisations dans de nombreux services conduisant à la diminution de 13.7 postes, alors que des effectifs supplémentaires, 5.9 postes, sont prévus pour faire face à de nouvelles activités. Globalement, les effectifs diminuent de 7,8 postes et les charges du personnel de l'Administration

Séance du lundi 3 décembre 2007

augmentent de 1,3% alors que celles des écoles enfantines et primaires diminuent de 0,3%. L'application des dispositions réglementaires s'agissant des progressions salariales, soit des augmentations de 0,5%, 1%, 1,5% et 2,5% en fonction de l'ancienneté et la fin des mesures salariales en vigueur en 2006 et 2007. Les rappels de l'employeur de la Caisse de pensions oscillent entre 0% et 230% de l'augmentation des salaires. Il faut donc rappeler que les augmentations réglementaires seront accordées et que l'IPC du mois d'août, est de 106.3, identique à octobre, soit 0.5 d'augmentation.

En matière de maîtrise de la masse salariale, la 1^{ère} version du budget, avant l'été, présentait un déficit de plus de 10 millions de francs. C'est dire que les efforts d'économie continuent d'être importants, même si la situation économique nous aide. Les travaux liés aux restructurations se poursuivent. Les négociations avec les associations de personnel aussi, pour permettre d'introduire davantage de souplesse dans le système de rémunération.

En matière de bilan du programme politique 2006-2009, contenant 83 mesures, dont 48, soit 58%, sont réalisées car les décisions politiques ont été prises. 18%, soit 15 mesures sont en cours de réalisation alors que les études se poursuivent pour 20 mesures, soit 24%.

En conclusion, je peux souligner la satisfaction du Conseil communal de pouvoir présenter un budget légèrement déficitaire, sans mesures d'accompagnement. L'exercice a été donc difficile, il a en effet fallu absorber l'allègement de la fiscalité des familles, des charges nouvelles, l'éclairage public, les charges imposées, les augmentations des dépenses notamment d'entretien, alors que les recettes ne progressent pas. Nous avons aussi décidé de poursuivre les réformes structurelles. Certaines prestations seront réduites, mais d'autres développées, comme la ligne 11, le stade, la salle de gymnastique, la nouvelle caserne, l'auberge de jeunesse. Enfin, le Conseil communal remercie le personnel communal de son engagement.

En matière de taux moyen de la dette, et pour répondre à la question du groupe popvertssol, je dirai, en préambule, qu'il aurait été judicieux de citer la source de la statistique évoquée. En outre, comment interpréter 1 point. Est-ce 1% ou 0,01% sachant que dans le jargon financier, 1%=100 points de base? Dans le cadre des tableaux de la dette que je remets à la sous-commission financière, je précise bien, dans l'un d'eux, que la BNS a cessé, en l'an 2000, la publication des taux des emprunts. Par conséquent, il me paraît judicieux de se tourner vers le comparatif des

Séance du lundi 3 décembre 2007

finances cantonales et communales de l'Idheap pour apporter des éléments de réponses fiables.

En l'occurrence, le comparatif 2006 et repris par le mensuel Bilan indique pour la Ville de Neuchâtel un intérêt moyen de la dette de 3,53%. Parmi les 13 communes assez représentatives du tissu des communes suisses, Berne occupe la première place avec un taux de 3,0% et Schaffouse ferme la marche avec un taux de 5,85%. La moyenne est de 3,60%.

	2006		2005		2004		2003		2002		2001		2000		1999	
	%	Note	%	Note	%	Note	%	Note	%	Note	%	Note	%	Note	%	Note
Ville NE	3.53	4	3.52	4	3.64	4	3.79	4	4.01	4	4.25	4				
Canton NE	3.36	5	3.35	5	3.42	5	3.70	4	3.80	4	4.02	4	4.30	4	4.46	4

Intérêt moyen de la dette = Intérêts passifs / moyenne de la dette brute en début et en fin d'exercice x 100

Reflète un différence d'habileté dans la gestion de la trésorerie. 4 = intérêt acceptable 3,5% à 4%.

En conclusion, si le groupe parle de 1 point comme étant une valeur de 1%, l'écart est important ce qui signifierait que la moyenne des communes a un intérêt moyen de 2,5%, ce qui me paraît quasiment impossible pour des communes ayant dans leurs livres, en plus des emprunts à court terme, des dettes à long terme. A relever qu'en 2006, le rendement des obligations de la confédération à 10 ans a été de 2,52%.

M. Jonas de Pury intervient :

- J'aimerais corriger un propos qui m'a été prêté par la représentante du Conseil communal. Au demeurant, je me demande si, étant interpellé nominalement, on ne se trouve pas dans un cas de violation de l'article 44 de notre règlement? Ce n'est pas très grave. Je voulais préciser que je n'ai jamais dit que la Caisse de pensions allait encore plus mal. Néanmoins puisque je me suis fait souffler quelques mots par quelqu'un qui connaît bien la caisse unique, en cas de création de cette caisse et de passage à un taux de couverture à 100 %, les contributions des collectivités publiques pour l'assainissement de la caisse de pensions unique, se monteront à 55 millions de francs par année, pendant 30 ans. La Ville de Neuchâtel devrait prendre en charge entre 15 et 17 % de ce montant de 55 millions, ce qui fait environ 7 à 8 millions de francs. Par conséquent, dire que tout cela n'est que de la musique d'avenir, cela risque d'être de la musique d'un avenir assez proche et nous devrions en toute prudence en tenir compte. S'agissant des crèches, il me semble

Séance du lundi 3 décembre 2007

que dans l'augmentation de l'offre, la loi cantonale vient d'être modifiée et que nous pourrions caser plus de marmots dans moins de mètres carrés avec moins d'éducateurs spécialisés, ce qui devrait, sans augmenter le budget, nous permettre d'augmenter le nombre d'enfants accueillis. Je tiens à vous raconter une petite anecdote puisque je suis un jeune père mon épouse travaille et, par conséquent, paie toutes les contributions au taux maximum possible qu'il est envisageable, pour dire que nous nous sommes presque fait jeter comme des malpropres de l'une des crèches publiques de la Ville, probablement parce que je portais une cravate et que je suis d'opinions politiques qui ne correspondaient pas à celles de la directrice. On s'est vraiment fait éconduire d'une manière extrêmement désagréable. Je posais la question de savoir si la politique de nos crèches est d'éviter d'accueillir des personnes qui paient les contributions maximales puisque les crèches privées, elles, nous ont offert des solutions?

M. Blaise Péquignot ajoute :

- Il est évident que nous ne demandons pas la discussion sur la proposition que nous avons déposée, cela va de soi. En revanche, nous attendons, et cela me paraît tout à fait régulier, une prise de position sur le principe même tendant à exiger cet équilibre budgétaire de la part du Conseil communal puisque nous avons, en quelque sorte, conditionné notre accord à ce budget en fonction de cette déclaration de principe et nous nous en contenterons. Enfin, quant à la majorité qualifiée que nous avons demandée, j'observe que notre règlement connaît déjà ce principe. Vous me direz que c'est pour quelque chose qui ne sert souvent à rien, la résolution, mais je ne vois pas en quoi notre Autorité ne pourrait pas se mettre des restriction particulière puisqu'elles répondent à un consensus et à une décision dont nous sommes maîtres. Mais, comme toujours, les questions juridiques peuvent susciter plusieurs réponses. Toutefois, à mon avis, ce n'est pas un problème dans ce cas.

Le président, **M. Philippe Loup**, déclare :

- Pour clarifier, je constate que la proposition d'amendement de popvertssol a été retirée et elle est en quelque sorte remplacée par un amendement des groupes socialiste et popvertssol, sur le même sujet et que nous traiterons en temps utile. Sur mon bureau, et vous devez avoir reçu les photocopies de cela, j'ai effectivement la proposition pour l'équilibre budgétaire et le frein à l'endettement. M. Péquignot vous a déclaré qu'il voudrait que les groupes émettent une opinion, sans entrer dans le détail du texte. Dernière chose, une autre proposition a été

Séance du lundi 3 décembre 2007

annoncée par le groupe popvertssol, en matière de fortune et d'éléments fiscaux. Elle n'a pas encore été déposée.

M. Daniel Perdrizat, Directeur de la section jeunesse et intégration, déclare :

- J'aimerais juste faire observer au porte-parole du groupe libéral qu'en effet l'article 44 prévoit qu'on ne doit adresser la parole qu'au président, à l'assemblée et au Conseil communal. Mais ce même article 44 prévoit que toute implication malveillante et réputée violation de l'ordre, et j'aimerais dire au porte-parole du groupe libéral que s'il a des remarques à faire sur la manière dont sont gérées les crèches, imputer personnellement une malveillance quelconque à la directrice de l'une des crèches de la Ville, qu'il veuille bien s'adresser à moi et ne pas faire ses imputations ici en public. C'est extrêmement dérangeant et c'est une violation de l'ordre.

M. Frédéric Guyot ajoute :

- Juste pour confirmer ce que nous avons dit tout à l'heure, nous déposons également trois propositions qui seront ajoutées à l'ordre du jour dans le cadre du budget. Il y a donc la motion au sujet de la reprise du Service de la perception des impôts, personnes physiques, par l'Etat, ainsi qu'un postulat relatif au frein à l'endettement et enfin sur l'établissement d'un catalogue des prestations par le Conseil communal à l'intention du Conseil général.

M. Alain Becker relève :

- J'ai entendu dire que le Conseil communal ne partageait pas tout à fait ce qui avait été dit par certains porte-parole, en tous cas certaines inquiétudes. J'aimerais que le Conseil communal prenne de la hauteur et qu'il fixe l'horizon. Qu'il nous dise, aujourd'hui, s'il estime que la situation financière de la Ville est saine. Le Conseil communal est-il inquiet, est-il rassuré, quelles perspectives voit-il? C'est cela qui m'intéresse. On ne peut pas prendre les exercices budgétaires les uns après les autres et une fois que l'on a voté, on classe, on passe à autre chose et on attend le prochain. Non, il faut des perspectives. C'est ma conception de la gestion d'une collectivité publique. Un petit mot par rapport à ce que j'ai entendu. J'ai été ravi d'entendre le groupe popvertssol, dans son ensemble avec quelques faiblesses et une chute finale que j'ai un peu de peine à comprendre car, j'ai entendu un plaidoyer sur l'assainissement des finances et la chute est de nous dire qu'après tout ce que l'on nous

Séance du lundi 3 décembre 2007

avait dit, nous voterons ce budget déficitaire. Mieux, nous allons encore le péjorer. J'ai une compréhension assez modeste des choses de la vie, mais, là, cela m'échappe un peu. Un mot aussi à l'égard du groupe socialiste, en toute amitié, mais à l'entendre, j'ai un peu l'impression d'entendre Candide. Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possible. Il y a un léger déficit que l'on va couvrir avec la fortune nette puis la Ville offre des prestations que les autres n'offrent que rarement. J'entends aussi toujours le terme de qualité de vie. C'est vrai, vous avez raison, la qualité de vie à Neuchâtel est bonne. Il n'y a aucun doute là-dessus. Mais allez une fois à Sion, Vevey, à Fribourg, St-Gall, Lucerne. Ce n'est ni le Bronx ni Medellin. Cette qualité de vie est-elle vraiment plus mauvaise ailleurs? On ne peut pas toujours simplement tout ramener aux notions de qualité de vie en disant qu'ici tout va bien. J'aimerais que nous prenions conscience de la situation financière de la Ville et que nous regardions, dans le temps, ce qui nous attend. C'est aussi cela notre responsabilité.

M. Nicolas de Pury souligne :

- On va voter ce soir sur l'amendement que nous proposons, avec toutes les propositions des différents groupes. C'est bien au projet I et l'arrêté concernant le budget de la Ville que nous allons, avec un amendement, que le Conseil communal ne soutient pas, mais proposition commune avec le groupe socialiste. Il n'y a pas là d'augmentation ou de péjoration du budget. Nous étions très ferme par la notion de délai de carence que nous voulons voir disparaître du langage officiel et quand on annonce soi-disant 1,5 million d'économies, on sait très bien que c'est un chiffre qui ne veut pas dire grand chose. Nous avons déposé une proposition également commune des groupes popvertssol et socialiste. Elle est déposée sur votre bureau et viendra à l'ordre du jour. Cela concerne la fortune nette et le coefficient fiscal. Par contre, on nous demande de déjà réagir par rapport à la proposition de l'arrêté des groupes radical et libéral concernant la maîtrise des finances communales. En prenant l'article premier, j'éprouve un malaise. Nous avons l'impression que nous sommes à l'aube d'une mobilisation générale et qu'il faut tout bloquer durant les trois ou quatre prochaines années. Il me semble que nous n'en sommes pas là et, effectivement, si la remarque est judicieuse, pourquoi le Conseil communal ne prend pas plus de hauteur pour avoir des objectifs à long terme? On dit souvent qu'il a le nez dans le guidon par rapport aux contraintes financières actuelles. Si nous lui proposons des contraintes extrêmement rigides, nous n'arriverons pas à dégager, par exemple, des investissements. J'en veux un exemple, sur le plan énergétique, il sera nécessaire d'investir lourdement, de manière

Séance du lundi 3 décembre 2007

urgente, pour ensuite avoir des économies réelles sur le long terme. Cette manière, le Conseil communal a la gestion en main et nous lui proposons des cadres, mais, de grâce, ne faisons pas un cadre aussi contraignant que ce que vous proposez dans l'article premier. Nous ne sommes ni pour les deux tiers en terme de majorité de vote. Nous n'allons pas réinventer notre mode de fonctionnement et la proportionnelle et ne fonctionner que par résolution. Nous refuserons, par principe, l'arrêté que vous nous proposez.

M. Olivier Arni déclare :

- Le groupe socialiste est convaincu de l'importance de faire des réformes en lien avec les prestations, mais il faut bien dire que le projet d'arrêté qui nous est proposé ne convient pas. Si dans son esprit il nous convient, il y a quelques doutes quant à qui pourrait constituer ces deux tiers. Nous ne sommes pas convaincus de partager des valeurs et des visions suffisamment consensuelles avec les deux tiers restants pour adhérer en pleine gaîté de cœur à cette proposition et elle nous semble également ne pas tenir compte de la fluctuation des entrées fiscales. Il pourrait donc y avoir contraintes et pressions énormes sur le Conseil communal et il nous semble beaucoup plus judicieux de travailler en partenariat et dans la durée. Quant au Candido, je crois qu'il mélange urgence, empressement et pertinence de réflexion. Je ne vis pas avec trois villes dans ma tête, Bronx Medellin et Neuchâtel. Vous pouvez aussi aller à Saint-Blaise et Auvignier, c'est très bien. Il y a d'autres références que le Bronx et Medellin. Attention à ne pas instrumentaliser le budget 2008 des fins électoralistes. Je crois qu'il est bien de soulever ce lièvre. En entendant certains, nous vivons en état d'urgence alors que même s'il y a des problèmes, et nous avons la capacité de les affronter, de les gérer et trouver des solutions, il ne faut pas céder à ce vent de panique et ce catastrophisme qui voudrait qu'une tornade va arriver sur notre ville. Je vous rassure, cela ne va pas si mal, vous pouvez passer Noël tranquille.

M. Sébastien Bourquin précise :

- J'aimerais revenir sur les propos de la Directrice des finances quant au délai de carence et son application souple. Je veux bien qu'en cas de départ d'un employé communal on fasse la réflexion quant à son utilité, mais cette réflexion doit être constante et se faire en amont d'un départ, pas durant le délai de résiliation puisque là la réflexion n'est pas suffisante pour évaluer la nécessité ou l'utilité d'un poste. Vous utilisez ce délai de carence non seulement pour cela, mais aussi clairement

Séance du lundi 3 décembre 2007

comme une mesure d'économie, vous l'avez écrit dans le rapport. L'économie que vous chiffrez est de 1,5 million de francs. Ce n'est donc pas uniquement un moyen d'évaluation des postes. C'est contre cela que nous nous battons et je comprends bien que nous nous immissions dans les compétences du Conseil communal, mais, en tant que membres de la gauche, nous ne pouvons plus cautionner plus longtemps une telle politique à l'égard du personnel communal qui cherche effectivement du pareil dans d'autres administrations publiques, qui n'en trouve pas d'autre dans des entreprises privées et si les cadres n'arrivent pas à évaluer les postes dans une situation normale, c'est que vous avez un problème avec vos cadres. Ce n'est pas une telle directive qui est nécessaire pour que cette réflexion se fasse, c'est les cadres et les conseillers communaux qui doivent constamment mener cette réflexion.

M. Frédéric Guyot souligne :

- Au sujet du projet libéral-radical, cette proposition est intéressante. Elle va dans le même sens que le frein à l'endettement. Nous soutiendrons sans restriction ce projet, le cas échéant. Pour revenir à certains propos parlant d'électoratisme, j'aimerais bien savoir qui fait quoi en la matière, notamment avec le projet d'amendement que nous avons sous les yeux, qui initialement avait au moins l'honnêteté intellectuelle de chiffrer l'amendement. En l'occurrence dans l'article premier il y avait un chiffre qui avait été énoncé. Nous sommes ici, typiquement en face d'un projet, je l'espère qui sera provisoire et qui aura un chiffre avant le vote de ce soir, car en l'occurrence, l'article premier inchangé, nous sommes très clairement devant ce que je nomme du "bidouillage comptable" qui ne fait en tous cas pas honneur à la transparence qu'un budget doit donner vis-à-vis de la population neuchâteloise. Si on prend une décision politique on l'assume et on chiffre le montant qui va péjorer le budget.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Comme je vous l'ai dit, le Conseil communal examine la question du délai de carence à chaque départ. Il n'attend pas d'être informé officiellement du départ pour mener une réflexion. Lorsque nous connaissons des cas de retraite ou de retraite anticipée, mais c'est plus rare, le Conseil communal mène une réflexion. Il demande à ses chefs de service de mener la réflexion dès l'instant où l'information est connue. Nous avons la liste des personnes qui atteindront 62 l'an prochain. Nous savons exactement où et quand il y aura un départ. La réflexion est donc menée, c'est évident.

Séance du lundi 3 décembre 2007

L'effet financier sur le budget, nous ne le considérons pas comme une mesure d'économie, mais nous considérons que le budget doit refléter les dépenses effectives et en appliquant ces dispositions pour mener ces restructurations, nous avons conclu que cela avait un effet d'économie d'un montant de 1,5 million de francs. Ce n'est donc pas pour faire des économies que nous avons introduit le délai de carence, c'est pour provoquer cette réflexion et d'autre part, dans bien des cas, même si nous voulions engager quelqu'un dès le départ d'un fonctionnaire, il faudrait déjà savoir qu'il y aura départ. Si ce n'est pas une question de retraite, nous ne pouvons pas connaître une démission avant la dédite normale de trois mois. Ensuite, il faut mener une réflexion sur le fait de repourvoir en l'état ou non le poste, les besoins du service et les capacités de remplacer immédiatement un départ. Nous voyons que, dans la réalité, au bout de trois mois on ne peut pas prendre connaissance d'un départ et le remplacer, même si nous en avons la volonté. De fait, il y a des moments où des postes ne sont pas occupés, mais sans volonté d'appliquer le délai de carence à la lettre comme vous semblez nous reprocher de le faire.

Globalement donc, l'effet financier de 1,5 million c'est le résultat du délai de carence, ce n'est pas le but poursuivi. C'est donc pour cette raison que le Conseil communal ne peut pas accepter la proposition qui est faite. Nous continuons d'avoir la conviction que c'est une mesure utile pour mener ces réflexions. Il est vrai qu'il y a du personnel très motivé, et aussi du personnel un peu moins motivé par les restructurations à mener et les études à faire, où le personnel très motivé a déjà mené des restructurations et le personnel un peu moins motivé, nous regrettons de devoir agir sous cette forme. Il faut rappeler que le Conseil communal a décidé, en principe, d'éviter tout licenciement, tout en ayant le besoin et la nécessité de réduire les dépenses et les charges. Nous avons donc procédé exceptionnellement seulement à des licenciements. Nous avons pu réduire le nombre de postes sans licenciement et c'est un objectif que le Conseil général devrait partager.

Lorsque l'on compare avec l'économie privée qui n'applique pas de délai de carence, il faut le rappeler, car quand elle a besoin de moins de personnel, elle licencie et on n'en parle plus. Quand elle a à nouveau besoin de personnel, elle réengage. Nous ne travaillons effectivement pas comme l'économie privée. Le Conseil communal ne considère pas qu'il faut apparenter la situation d'une ville, qui fournit des prestations d'intérêt public, au secteur privé qui obéit à d'autres impératifs. Une entreprise au bord de la faillite, qu'elle doive licencier ou maintenir

Séance du lundi 3 décembre 2007

l'activité, il y a encore tous les degrés de raisons de licenciements. Il est vrai que nous n'appliquons pas les méthodes du secteur privé.

Sur la question de la vision à plus long terme ou l'élévation du Conseil communal s'agissant des perspectives budgétaires de l'année prochaine, je peux partager ce propos et ce souhait. Une fois encore, le Conseil communal est plutôt optimiste du fait que la situation économique est favorable. C'est bon pour l'emploi, pour le moral, pour l'économie et le développement d'activités dans notre ville. Vous vous êtes prononcés récemment sur la construction du bâtiment de Kyphon, sur Richemont qui va bientôt investir de manière importante à Neuchâtel. Je ne crois pas qu'il y a lieu d'être pessimiste. Les entreprises tournent à plein régime et il n'y a pas de pessimisme à avoir dans une situation économique qui n'est pas encore en surchauffe. La croissance estimée est de 2 %, ce n'est pas extraordinaire, mais, par rapport à ce que nous avons vécu cette dernière décennie, si la stabilité de croissance de 2 % est maintenue, il y a de quoi être plutôt optimiste pour l'avenir et les finances communales.

M. Pascal Helle intervient :

- Personnellement, même si je suis enseignant, je n'ai pas l'habitude de donner des leçons ni d'en accepter. Quand on me traite de manque de courage politique permettez-moi de dire qu'évidemment il y a de fortes différences entre ceux qui peuvent bénéficier des largesses d'un milliardaire zurichois pour établir leur budget de parti et les autres. Il n'empêche que j'aimerais plutôt me rallier aux propositions des groupes libéral et radical qui nous proposaient de prendre un peu de hauteur dans le débat et qui rappelaient fort justement que gouverner c'est prévoir et qu'en conséquent, quand on parle de politique, il est important de donner des indications, d'indiquer des chemins à prendre et que, malheureusement ou heureusement certaines fois, il faut sortir le nez du porte-monnaie pour essayer de regarder un peu le soleil, l'air et arrêter de vouloir chiffrer n'importe quel "pet de coucou".

M. Nicolas de Pury ajoute :

- Notre collectivité a des missions que les entreprises privées n'ont pas forcément et nous n'avons pas pour but de réaliser le même type de valeur ajoutée. Pour rappeler en termes de chiffres, on pourrait péjorer tout ce que l'on veut, le chiffre annoncé qui n'est pas dans les chiffres du budget qui sera présenté quand on parle de délai de carence. Nous voulons voir disparaître ce terme de délai de carence, la manière dont il

Séance du lundi 3 décembre 2007

est appliqué car il nous est insupportable. Nous pourrions amener des chiffres, mais ils sont tellement théoriques. C'est une estimation très vague et nous pourrions parler d'un million, de deux, mais cela ne voudrait rien dire et ce ne serait pas exact. Quand on présente un budget avec 0.5 % de ses charges négatives ce ne sont pas des données suffisamment précises qui permettent de dire que l'année prochaine nous serons vraiment dans la cible. Il est vrai que si nous avions eu, par rapport au délai de carence, des analyses précises, mais vous ne pouvez pas prévoir le nombre de "burn out", à l'avance, le nombre de mises au donjon de certains responsables de services. Par contre, on peut imaginer des retraites bien sûr. Mais vous voyez bien que quand on a quelques centaines d'employés, ce n'est pas si aisé. Si cela l'était on n'en parlerait déjà plus depuis longtemps de ce délai de carence. Donc de proposer et d'imposer au Conseil communal d'éliminer ce principe, de ne plus le voir dans le rapport sous une forme très diluée, mais sans un chiffre exact, voilà pourquoi nous ne pouvons pas mettre n'importe quelle donnée qui ne serait pas exacte.

M. Blaise Péquignot remarque :

- Par rapport à la question du délai de carence, il me paraît que le raisonnement qui vient d'être tenu n'est pas forcément juste. Il y a une certaine valeur dans ce délai. Si le Conseil communal avait préparé son budget en renonçant à ce délai, nous aurions des chiffres différents. Imposer cela maintenant, sans le chiffrer, et je suis tout à fait d'accord de reconnaître que c'est difficile à chiffrer, mais cela nous ferait accepter un budget qui ne serait finalement pas conforme à la réalité des choses et ceci ne me paraît pas admissible pour notre Autorité.

M. José Caperos déclare :

- Quand j'étais dans la Commission financière, et pendant plusieurs années, le Conseil communal nous avait expliqué que l'application du délai de carence permettait à la Ville d'épargner 2 % de la masse salariale. Accepter l'amendement qui supprime l'application du délai de carence sans indiquer les charges supplémentaires que ceci implique pour la Ville est un manque de rigueur budgétaire qui n'est pas digne de notre Autorité

M. Alain Becker précise :

- Sur le fond, je crois que le groupe popvertssol n'a pas tort. Le délai de carence ne doit pas être durable. Ce n'est pas une politique de

Séance du lundi 3 décembre 2007

ressources humaines crédible, nous en sommes tous conscients, mais il faut faire confiance au Conseil communal quand il chiffre certaines des mesures. C'est peut-être 1,5 million de francs avec plus ou moins 20 %, mais ce qu'il faut dire honnêtement aujourd'hui, c'est que cette mesure va clairement péjorer les résultats du budget 2008. Nous ne pouvons pas faire semblant. Après tout ce que vous avez dit, vous seriez cohérent de la retirer cette proposition car on accroît encore le déficit et nous aurons encore plus de peine à assainir les finances sur la durée. Je crois qu'en toute cohérence, ce serait bien que cette proposition soit motivée.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Il met donc un point final au débat général et invite le Conseil général à prendre une pause avant d'entamer le débat de détail.

A la reprise de la séance, l'Assemblée passe alors à l'examen de détail des comptes.

01 Chancellerie

La parole n'est pas demandée.

02 Finances

Mme Patricia de Pury demande :

- Le délai de carence ne semble pas toujours s'appliquer à raison de six mois car il semble que le chef de projet des ressources humaines a quitté ses fonctions en juin de l'année dernière. Il y a donc presque 18 mois que ce poste n'a pas été repourvu. J'aimerais savoir qui s'occupe de la coordination et du suivi des apprenants de la Ville et ne serait-il pas judicieux de regrouper, sous Office du personnel, tout ce qui touche à la formation continue? D'une part, cela permettrait d'avoir une égalité de traitement entre les différents collaborateurs de la Ville qui sont mis au bénéfice d'une formation, cela éviterait d'avoir des budgets "Rikiki" dans chaque section, budgets qui ne servent à rien alors que s'ils étaient regroupés des synergies pourraient être développées. Par ailleurs, on sait que quand il y a des économies on tape souvent dans ces chapitres et plus ils sont petits, plus ils disparaissent avec discrétion. Il serait regrettable que la Ville économise sur la formation continue du personnel.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare:

- La suggestion concernant la formation continue nous paraît bonne. Nous l'étudierons et modifierons éventuellement notre pratique. Il faut tout de même savoir que la formation continue comprend deux grands axes, l'un qui concerne plutôt le secteur tertiaire et nous travaillons là avec l'Etat et son programme de formation continue, et un autre qui concerne exclusivement des compétences "métier". Il est vrai que ces compétences, il est bon que ce soit dans les services, qui sont les mieux à même de définir les formations qui doivent être envisagées, tandis que des compétences plus larges et transversales pourraient être regroupées. Il faut aussi préciser que l'Office du personnel ne s'occupe pas de la formation métier. Elle est souvent organisée par branche professionnelle, par exemple les électriciens ont des domaines qui leur sont propres avec des cours de formation métier. C'est souvent le cas dans les activités techniques. Il y a par contre des cours dont la dimension est plus transversale et nous pourrions éventuellement envisager de les regrouper. Il faut aussi se rappeler qu'au niveau de la présentation des comptes, dans le rapport de gestion, nous donnons beaucoup d'informations sur les cours qui sont proposés par l'Office du personnel et suivis par collaborateurs. Pour l'instant, je ne peux pas vous donner l'assurance du changement, il faut que nous menions l'étude, mais c'est une suggestion intéressante.

Le coordinateur des apprentis était le chef de projet en question. Il avait deux tâches. L'évaluation des fonctions, il avait d'ailleurs été engagé au départ pour mener ce projet d'évaluation des fonctions qui était un immense travail car il y avait environ 1'000 postes à évaluer. C'était une nouveauté, nous n'avons pas d'expérience et cela a pris beaucoup de temps. La Ville avait donc engagé une personne pour mener ce travail qui a abouti puisque nous avons un nouveau tableau des fonctions en vigueur depuis 2002. La coordination des apprentis est une tâche qui lui avait été confiée par la suite, après des débats du Conseil général. Nous avons d'ailleurs l'obligation légale d'avoir un coordinateur des apprentis.

Il n'a pas été remplacé, pas uniquement en raison du délai de carence, mais plutôt en raison des changements à l'Office du personnel, en particulier son chef. Maintenant, nous avons d'autres changements qui sont intervenus pour pouvoir absorber et collaborer avec une nouvelle personne, il faut déjà stabiliser l'équipe en place avant d'en ajouter et nous devons réévaluer la situation puisque avec le départ des Services industriels, il y a tout un pan qui a beaucoup d'apprentis qui disparaît.

Séance du lundi 3 décembre 2007

Par une réorganisation interne pourrions-nous mener cette tâche qui l'est actuellement par le chef de l'Office du personnel. Il n'y affecte pas autant de temps que nous pourrions l'espérer, d'autant plus qu'il y a d'autres projets en matière de rémunération notamment.

Toujours est-il que nous devons réévaluer la fonction au vu des réformes qui ont eu lieu et qui auront encore lieu dans l'administration, s'agissant du nombre d'apprentis engagés par la Ville. Il est clair que sur le plan des activités des métiers du tertiaire, nous poursuivrons l'effort important que nous faisons au niveau des apprentis. En revanche, bien des métiers techniques vont disparaître. Nous ne serons plus l'employeur, mais l'intention d'avoir une personne affectée à la coordination reste. Maintenant il s'agira de trouver la meilleure solution pour mener ce travail.

03 Forêts et domaines

Mme Fabienne Spichiger déclare :

- Concernant les caves de la Ville, les transformations pour mise aux normes de production qui sont notées pour 3 millions de francs dans les investissements. Bizarrement, il n'y a aucune dépense prévue dans le budget 2008. Quand se décidera-t-on à entamer ces transformations qui commencent à devenir de plus en plus nécessaires? Attendons-nous un accident ou alors la fermeture de ces caves pour non mise aux normes?

M. Daniel Perdrizat, Directeur des domaines, déclare :

- Vous avez raison, il n'y a rien effectivement au budget des investissements 2008. Cela ne signifie pas que le Conseil communal se désintéresse de l'avenir des caves. Au contraire, il s'y intéresse, s'en préoccupe, comme vous, mais il a fait l'analyse politique suivante qui devrait vous satisfaire. Il s'est dit qu'il aurait assez peu de chances de venir devant votre Autorité avec un crédit important d'investissement dans cet outil de production que sont les caves alors que ce service est déficitaire et vous avez été parmi ceux qui ont relevé ce déficit en déposant un postulat. Nous avons fait le calcul que nous serions plutôt mal accueillis avec une dépense sans avoir du même coup une réflexion sur l'avenir de cet outil. Nous réfléchissons plutôt dans l'autre sens, nous essayons d'avoir un projet pour les caves, pour remettre ce service à flot et nous viendrons, le cas échéant, avec ce dossier et un projet de réhabilitation de l'outil de travail. Pour être pas trop énigmatique, mais

Séance du lundi 3 décembre 2007

pour aller dans le sens de votre postulat, avant qu'il ait été discuté, nous sommes actuellement, mais je ne peux pas être plus précis, en tractation avec différents partenaires pour revoir assez fondamentalement la question de l'avenir des caves. Lorsque nous serons au clair sur ce point, il n'est pas impossible que nous revenions devant vous avec des investissements pour ce service.

04 Affaire sociales

M. François Konrad intervient :

- Mon intervention est motivée par une réponse donnée en sous-commission et se trouvant en page 12 du rapport de la Commission financière. Il est en effet envisagé de supprimer l'aide communale versée en fin d'année, pour le budget suivant, mais en fait c'est déjà annoncé, aux bénéficiaires de prestations complémentaires. Les arguments avancés ont trait à l'effet de seuil et le projet consiste à transférer d'autres personnes pénalisées par ce même effet les montants attribués à ces mêmes personnes. Le chapitre mentionne les personnes qui ne sont pas bénéficiaires des prestations complémentaires. Dans ce cas, il ne peut s'agir des rentiers AI ou AVS, mais de personnes n'ayant pas droit à l'aide sociale puisque, dans le calcul permettant d'obtenir cette aide, il n'est pas tenu compte des primes de caisse-maladie. C'est donc là que l'effet de seuil intervient. J'aimerais rappeler de qui l'on parle lorsque l'on parle des bénéficiaires des prestations complémentaires. Il s'agit de personnes dont la rente AVS ou AI est en-dessous des normes considérées comme minimales pour vivre. Les prestations complémentaires les aident à tenir la tête hors de l'eau. Certains diront que les personnes à l'aide sociale perçoivent encore moins. Cela est dû au fait que la vocation de l'aide sociale est d'avoir une durée de prise en charge normalement limitée dans le temps, contrairement aux prestations complémentaires. Il faut également tenir compte du fait que l'aide apportée couvre en partie la taxe déchets puisqu'il n'a pas été possible d'exonérer les bénéficiaires des prestations complémentaires. En résumé, j'aimerais dire qu'il ne me paraît pas légitime de retirer une aide à des personnes qui vivent avec peu de moyens pour en aider d'autres dont le budget est également serré.

M. Daniel Perdrizat, Directeur des Services sociaux, déclare :

- Je crois que la remarque de M. Konrad était davantage une remarque qu'une question. Je l'ai écouté avec attention et je le rassure. Il n'y a pas

Séance du lundi 3 décembre 2007

un projet de démantèlement des mesures d'aides aux bénéficiaires de prestations complémentaires, mais y compris dans le domaine social, le Conseil communal essaie de réfléchir à des mesures d'économie ou de cibler mieux les prestations qu'il offre à la population et il nous semblait à première vue, mais nous écoutons avec attention l'avis d'un professionnel de la matière, que c'était intelligent de mieux cibler l'aide modeste que nous offrons en la ciblant sur ceux qui ne sont juste pas bénéficiaires de prestations complémentaires plutôt qu'ajouter une contribution, certes modeste, à ceux qui bénéficient déjà des prestations complémentaires. Toutefois, vous avez raison, il sont déjà dans une situation difficile. Nous vous avons bien entendu. Idéalement, il faudrait pouvoir donner quelque chose aux bénéficiaires de prestations complémentaires et à ceux qui n'en bénéficient juste pas pour essayer d'atténuer l'effet de seuil. Nous réfléchissons à votre proposition, mais j'observe que si nous vous suivons sur ce terrain, nous dépenserons plus alors que notre souci était, sinon de dépenser moins, en tous cas de dépenser mieux.

05 Travaux publics

M. Didier Rochat intervient :

- La cour des Travaux publics est étonnamment vide de véhicules professionnels pendant la pause de midi et le soir. La question est de savoir ce qui se passe avec ces véhicules professionnels? Quelles sont les règles que le Conseil communal se donne pour l'utilisation de véhicules de fonction à titre privé? Existe-t-il des formes d'indemnités, comment cela fonctionne-t-il de telle façon à ce qu'il n'y ait pas d'abus d'utilisation à titre privé? J'espère que ce n'est pas le cas et que cette absence de véhicules s'explique de façon différente.

M. Pascal Sandoz, Directeur des travaux publics, déclare :

- Il faut savoir que, dans la règle, seule l'utilisation des véhicules professionnels en dehors des heures de travail est permise pour les services de piquet, ce qui est tout à fait logique puisque la personne en question doit pouvoir être atteignable immédiatement et doit pouvoir être immédiatement engagée dans le terrain. Ceci est tout à fait valable pour les Parcs et promenades, pour la Voirie, le bureau technique des TP, mais également pour les autres services de la Ville, puisque vous avez dit que vous pouviez poser la question également dans d'autres secteurs. Vous comprendrez aisément que la Ville est gagnante. Une

Séance du lundi 3 décembre 2007

personne qui utilise son véhicule de service pour aller prendre son repas de midi à la maison et ensuite aller directement sur un chantier, c'est la Ville qui est gagnante car sinon il devrait retourner au dépôt, prendre le véhicule de service, repartir et nous perdrons du temps de déplacement. Nous avons donc une reprise de travail qui se fait directement sur le chantier, ce qui explique pourquoi vous avez pu constater que le parc à véhicules était vide, c'est la preuve que les gens sont dans le terrain. Si vous avez constaté des abus, il faut nous le dire. Pour notre part les règles du jeu sont claires.

06 Urbanisme

La parole n'est pas demandée.

07 Police

Mme Sandra Barbetti relève :

- A partir du budget 2007, il a été introduit des imputations internes pour tout ce qui concernait les fournitures de bureau et, en principe, les comptes 310.01 et 394.01 devaient être l'addition de ce qui avait précédemment sur le seul 310.01. Or, en 2007, ces frais ont plus que doublé et en 2008, même s'il y a une légère baisse, on constate que l'on arrive à un total de 5'200 francs. Je m'étonne de l'augmentation des fournitures de bureau à la Police et je m'étonne également de l'augmentation des frais de réception dans ce même service. Je me demandais s'il y avait un événement particulier qui est prévu en 2008?

Concernant le Corps de police, j'avais été étonnée de la diminution du montant au compte 319.73, en relation avec l'éducation et la sécurité routière. Cela a été expliqué dans les commentaires par un lien avec l'affichage SGA, mais je n'ai pas très bien compris ces recettes et charges identiques pour la SGA.

M. Antoine Grandjean, Directeur de la police, déclare :

- En ce qui concerne les fournitures de bureau, cela dépend par rapport à quoi on compare les choses. Si vous comparez par rapport au budget précédent, il y a une diminution pour l'année 2008 et si on compare par rapport aux comptes 2006 il y a une augmentation. Je crois que c'est simple. En matière d'économat, nous ne gérons pas de stock. Cela veut

Séance du lundi 3 décembre 2007

donc dire que vous avez des années au cours desquelles vous devez refaire votre papier à lettres, par exemple. C'est une secousse budgétaire sur l'année et comme nous n'avons pas de gestion de stock sur le plan purement financier, il n'y a pas un amortissement. C'est donc lorsque nous avons la dépense qu'elle apparaît au budget. Nous ne consommons donc pas a priori plus de papier en 2008 qu'en 2006 à la Police.

En ce qui concerne les frais de réception, j'ai pensé que c'était pour l'inauguration des nouveaux locaux de la Police...(rires).

Pour terminer, en ce qui concerne l'affichage SGA, cela nécessite une explication. Jusqu'à aujourd'hui, nous étions dans un système où nous avons une contre-partie à la prestation de la SGA. Cette société, au lieu de nous louer des surfaces, nous faisait des prestations gratuites. C'était notamment le cas dans le domaine de l'éducation et de la sécurité routière. C'était aussi le cas dans le domaine de l'affichage politique. Or, le problème auquel la SGA a été confronté c'est que, sur le plan de la TVA, cette contre-prestation n'est plus acceptée et la TVA dit à la SGA que si elle fait une prestation elle doit la facturer. Si c'est une contre-prestation, les gens doivent, d'un autre côté, lui facturer complètement leurs prestations pour que les choses soient extrêmement claires. Nous avons donc dû mettre une recette et une dépense et vous le retrouvez, pour l'affichage SGA au niveau des dépenses, sur le compte 319.76, soit 140'000 francs qui représentent ce que nous payons à la SGA pour ses prestations. Vous trouvez une recette au compte 427.77 de 140'000 francs. Vous voyez aussi que, par rapport au budget que nous avons l'année passée, nous avons une recette qui était de 65'000 francs. Cet argent correspond à la différence que vous avez maintenant au 319.73 pour l'éducation routière, entre les 89'000 et les 20'000 francs que nous avons seulement à payer.

08 Police du feu

La parole n'est pas demandée

Séance du lundi 3 décembre 2007

09 Jeunesse et intégration

Mme Fabienne Spichiger demande :

- Concernant les subventions accordées à Cité Alfen, je tiens encore une fois à dire ma mauvaise humeur de voir cette ligne de subvention dans le Service jeunesse et intégration. Cela n'a rien à faire là, il faudrait mettre cette subvention dans l'Urbanisme, dans la Culture ou n'importe où, mais pas là. J'en profite également pour demander si le Service jeunesse et intégration, pour lequel on nous avait promis plus de transparence, plus de ceci, plus de cela pour justifier, à l'époque, les changements de nom et d'objectif, je me demande si ce service va devenir l'endroit où on mettra toutes les subventions ou dépenses relevant de la jeunesse, sans plus de réflexion, vu qu'on y met Cité Alfen, on peut aussi bien y mettre la Case à chocs ou le nettoyage des tags, il n'y a pas de raisons. J'aimerais donc rendre attentif le Conseil communal que le Service jeunesse et intégration doit rester dans sa démarche première et de là ses charges et recettes ne découler que de son objectif et de demander pour cela au Conseil communal justification de ces lignes de subvention étranges et bizarres.

En lisant la journal vendredi matin, je me suis dit que la vie était enfin belle car l'article sur l'accueil extrafamilial était superbe. Toutes les subventions concernant crèches, accueil, parascolaire, parents de jour vont augmenter de manière significative. Bref, magnifique. En revanche, en lisant le budget, bizarrement, les subventions cantonales pour les crèches de la Ville sont en baisse. Je ne parle même pas de la subvention pour les écoliers, dont la ligne n'existe même pas. Le Conseil communal peut-il expliquer ce mystère?

M. Sébastien Bourquin ajoute :

- A la crèche des Bercles on constate une augmentation significative des charges de personnel d'environ 65'000 francs. J'aurais voulu savoir si cette augmentation permettra l'accueil d'enfants supplémentaires ou s'il s'agit-là d'augmentations salariales pour réévaluation de postes? Mon souci est que si on augmente les charges de personnel qu'il y ait aussi davantage de places dans les crèches. J'aimerais aussi avoir des explications quant à la baisse des subventions cantonales alors que dans la presse on apprend que le Canton subventionnera l'accueil de la petite enfance à raison d'un million de francs de plus.

Séance du lundi 3 décembre 2007

M. Daniel Perdrizat, Directeur de jeunesse et intégration, déclare :

- S'agissant du coup de gueule (faut-il l'appeler un coup de cœur?) de Mme Spichiger, je suis obligé de lui répondre que le Conseil général auquel elle appartient a voté un arrêté, le 2 octobre, par lequel il instituait une subvention en faveur de Cité Alfen pour pouvoir, au nom de la transparence, même si cette transparence ne vous convient pas, mais elle a convenu à une majorité du Conseil général, de faire apparaître le coût réel, pour la Ville, de l'opération qui consistait à ce transfert de propriété de la tour des Cadolles pour pouvoir y pratiquer une politique d'accueil des étudiants. Vous avez souhaité que le prix du droit de superficie soit élevé et qu'en contre-partie une subvention soit mise à la charge de Jeunesse et intégration, l'accueil des étudiants faisant partie, au sens large, de la politique de la jeunesse. Vous avez le droit de ne pas partager cette manière de faire, mais c'est celle qui nous a été dictée, et nous étions d'accord, par le Conseil général.

Au sujet de cet article que vous avez lu, comme nous, dans la presse, je ne pourrai pas vous en dire beaucoup plus car, pour l'instant, nous n'en savons à peu près que ce que la presse en a dit, c'est-à-dire pas grand chose. Nous ne connaissons pas encore le détail des mesures qui vont être prises par le Conseil d'Etat. Je vais essayer de vous dire ce qu'il en est. Au 1^{er} janvier 2008, c'est une surprise car nous attendions ces mesures pour dans un an car elles ne devaient intervenir qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'accueil de la petite enfance, en 2009. Le Conseil d'Etat a décidé d'aller plus vite. Ces mesures consistent en un assouplissement des normes en matière d'accueil. Il ne sera dorénavant exigé que 3 m² par enfant au lieu de 4. S'agissant de l'encadrement il faudra un adulte pour 5 enfants de moins de 24 mois au lieu de 1 adulte pour 4 enfants jusqu'à 12 mois et 6 enfants jusqu'à 24 mois. On a donc fait une moyenne. Il faudra un adulte pour 8 enfants de 2 à 4 ans au lieu d'un adulte pour 8 enfants jusqu'à 3 ans, un adulte pour 15 enfants dès 4 ans au lieu d'un adulte pour 12 enfants dès 3 ans.

Une autre mesure d'assouplissement qui a été décidée par le Conseil d'Etat, c'est le fait de reconnaître dorénavant, parmi le personnel que l'on considère comme qualifié, les titulaires d'une nouvelle formation et les CFC d'assistant(e) socio-éducatifs. Vous savez que les structures d'accueil ont l'obligation d'encadrer les enfants avec un minimum de deux tiers de personnel qualifié. Il va de soi que les porteurs d'un CFC sont qualifiés, mais ils n'étaient pas considérés comme tels jusqu'ici. Au sens de cette disposition, ils le seront dorénavant, au même titre que les éducatrices et éducateurs de la petite enfance. Comme vous pouvez le

Séance du lundi 3 décembre 2007

constater, nous sommes en présence d'un assouplissement à plusieurs niveaux, le nombre de m² exigés, le nombre de personnes d'encadrement et la qualification de ces personnes. Il y a donc une détérioration des normes de qualité, un assouplissement, pour permettre un accueil en plus grande quantité.

Le Conseil d'Etat a donc anticipé sur la future loi et il a, en plus, adopté, c'est probablement à cela que vous faisiez allusion en parlant de subvention pour l'année prochaine, un arrêté temporaire sur les structures d'accueil parascolaires qui prévoit, dès le rentrée d'août 2008, un subventionnement forfaitaire des places d'accueil parascolaire, chose que nous attendions depuis très longtemps, mais je dois vous dire, et je réponds à votre question, que nous ne l'avons pas mis au budget et cela pour deux raisons. La première c'est que nous ne connaissions pas les chiffres au moment de l'élaboration du budget et, deuxièmement, nous nous sommes opposés à ce mode de fonctionnement car nous avons fait des calculs et nous nous sommes aperçus qu'avec le nouveau tarif que le Conseil d'Etat souhaitait nous imposer pour les structures d'accueil parascolaire, paradoxalement, les recettes que nous aurions engrangées du fait de ces subventions cantonales auraient été entièrement mangées, nous aurions même fait une perte, avec la baisse des contributions parentales en application de ce nouveau tarif. Nous nous sommes donc opposés dans le cadre de la consultation à ces nouvelles dispositions et nous avons plaidé pour l'adoption d'un autre système, dans lequel notre dispositif d'accueil parascolaire soit reconnu au même titre que nos crèches puisqu'il satisfait aux mêmes exigences. Il offre le même taux d'encadrement et de qualité que les crèches.

J'ai donc le plaisir de vous annoncer ce soir, même si c'est encore officieux, mais j'ai le feu vert de l'Etat pour le faire, que le Conseil d'Etat nous a suivi. Il y a une contrepartie tout de même car le Conseil d'Etat ne fait pas de cadeaux. Il va, dès le 1^{er} janvier 2008, subventionner notre dispositif d'accueil parascolaire, l'intégrer à notre dispositif crèches, le subventionner au même titre, mais la contrepartie c'est que le Conseil communal a accepté le principe de l'intégration de la crèche de l'Hôpital neuchâtelois du plan d'équipement cantonal. Cela sera globalement une opération blanche, mais le Conseil communal voit, dans cette opération, un signe positif pour aller enfin dans le sens que je crois qu'une majorité de ce Conseil appelle de ses vœux, c'est-à-dire dans le sens de notre rapport de 2003 qui prévoyait un élargissement à l'ensemble des structures d'accueil, nous en avons 5 en ville et toutes n'ont pas encore des horaires d'ouverture à la journée complète et nous devons aller dans

Séance du lundi 3 décembre 2007

le sens de compléter ce dispositif pour offrir dans tous les quartiers de la ville, la même offre à notre population.

Enfin, dernier élément que vous avez pu apprendre par la presse c'est qu'au 1^{er} janvier 2008, toujours sur décision du Conseil d'Etat, nous devons adapter les tarifs, tant pour les crèches que pour les structures d'accueil, de manière à tenir compte d'une autre décision de l'Etat, soit la déductibilité des frais de garde. Désormais le tarif se basera, non plus sur le chiffre 11 de la déclaration d'impôts, mais sur le chiffre 6.16. Ce n'est pas le revenu imposable, mais c'est avant les déductions sociales.

Concernant la crèche des Bercles, je n'ai pas le détail de la réponse. Ce que je peux vous dire avec certitude, c'est qu'il n'y a malheureusement aucune augmentation de personnel. L'augmentation que vous voyez en chiffres nominaux s'explique pour des raisons techniques. Nous avons engagé une nouvelle directrice et évidemment nous ne connaissions pas, en 2007, ce qu'allait nous coûter cette directrice car quand on budgete, on met un chiffre en sachant qu'une directrice est salariée en classe 6. On ne sait pas l'âge et l'expérience qu'aura la personne que nous allons engager. On fixe donc une classe 6, 10 échelons sur 27 et il se trouve que nous avons engagé une personne très expérimentée qui était active dans une autre structure et elle a été engagée en classe 6, échelon 16 ou 17. Le fait est que nous avons sensiblement dépassé ce qui était attendu et cela se reporte aujourd'hui au budget 2008 et également au niveau des rattrapages pour la Caisse de pensions puisque cette personne a vu un saut dans sa rémunération et a donc dû payer, comme l'employeur, des rattrapages pour la Caisse de pensions. Il n'y a donc pas d'augmentation clandestine du personnel dans cette crèche et il n'y aura pas non plus d'augmentation de l'offre à ce titre.

Mme Fabienne Spichiger ajoute :

- Si je me réjouis de certaines explications du Conseil communal, notamment l'augmentation des subventions accordées par le Canton, je m'inquiète de la détérioration de la qualité et de la sécurité concernant les nouvelles mesures imposées par le Canton pour les enfants. N'en déplaise à certains, nous ne "casons" pas des marmots, mais nous prenons soin des enfants qui nous sont confiés. J'espère donc que le Conseil communal aura soin de pondérer ces demandes et ces instructions cantonales pour compenser effectivement cette augmentation de subvention, mais également de maintenir à niveau les belles qualifications et les bonnes mesures d'encadrement que nous proposons à nos enfants.

10 Affaires culturelles

La parole n'est pas demandée.

11 Services industriels

M. Nicolas de Pury relève :

- Nous avons appris que l'Autorité cantonale, est-ce le Conseil d'Etat, le Services des communes ou un peu les deux, traîne manifestement les pieds pour entériner la situation SIRUN. Qu'en est-il au 1^{er} janvier 2008, si les 115 employés des SI ne sont pas engagés dans la structure SIRUN et que pense faire le Conseil communal afin de ne pas péjorer ce budget 2008 en risquant de devoir réengager, si c'est nécessaire, les employés des SI qui ont été licenciés?

M. Antoine Grandjean, Directeur des services industriels, déclare :

- Il est vrai que nous n'avons pas encore reçu la sanction de l'arrêté que vous avez pris au début du mois de juillet, comme les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Il faut se rendre compte que la création de cette société, sur le plan juridique, est assez complexe puisque nous travaillons dans le cadre de la fusion et la fusion se fait avec des éléments qui ne sont pas de même nature. Dans le cadre de la fusion que nous connaissons, qui est une fusion par combinaison, nous prenons d'un côté une société anonyme qui est SIM SA et de l'autre côté un service communal. Pour que l'on puisse faire cette fusion par combinaison, il y avait un critère fondamental dans la nouvelle loi sur les fusions qui était que les deux entités soient inscrites au registre du Commerce. Bien sûr, les SI de Neuchâtel ne le sont pas. Il a donc fallu passer par un stade intermédiaire et inscrire les SI au registre du commerce. C'est possible aujourd'hui et les SI ont été transformés en institution autonome de droit public sans personnalité juridique, mais inscrite au registre du commerce.

Certains services de l'Etat, pendant très longtemps, ont pensé que ceci n'était pas possible. Or, aujourd'hui, depuis trois jours, nous avons cette inscription. Berne l'a acceptée, le Canton, par son service concerné également. Nous pensons donc que nous avons, aujourd'hui, fourni à

Séance du lundi 3 décembre 2007

l'Etat, tous les éléments lui permettant de prendre la sanction que nous attendons.

Si cette sanction ne devait pas venir, à part le fait que nous irions au Château pour y mettre le feu, mais c'est un autre problème, cela poserait quelques problèmes particuliers. Nous ne pourrions pas procéder à la création de la nouvelle société, nous ne pourrions pas mettre un terme à la vie des autres sociétés. Cela veut dire que nous serions obligé au 1^{er} janvier, de poursuivre ce que nous connaissons aujourd'hui, c'est-à-dire que nous devrions réengager le personnel. Mais, pour le budget ce n'est pas un drame car si nous faisons cela, nous avons aussi des recettes. Il y aurait une poursuite de l'activité et cela nécessiterait que nous recommencions l'exercice, que nous licencions à nouveau le personnel, avec toujours le délai de six mois pour les raisons juridiques que vous connaissez. Cela sous-entend aussi que nous serions en dehors de tous les délais nécessaires pour la fusion puisque nous devons avoir un bouclage pour le bilan d'entrée qui n'est pas plus vieux que six mois. Cela veut donc dire que nous serions au-delà de ce bouclage qui a été fait pour fin juin. Tout cela nous fait dire que cela générerait des coûts supplémentaires et je suis convaincu que le Conseil d'Etat comprendra la situation et prendra la décision qui s'impose, d'autant plus que ce même Conseil d'Etat a déjà signé le rapport de fusion et le contrat de fusion en tant que propriétaire de GANSA.

13 Sports

M. Olivier Arni intervient :

- Nous avons appris récemment que le chef du Service de sports était victime d'un "burn out". Il n'y a pas si longtemps, c'est le responsable des manifestations dans le même service qui était également dans cette situation. Cet épuisement lié à une surcharge professionnelle n'est-il pas le signe d'un dysfonctionnement dans le service ou pour le moins d'une inadéquation entre la dotation en personnel et les tâches à effectuer qui sont, il faut bien l'admettre, très conséquentes? Malgré l'importante augmentation de postes depuis 2007, ce problème semble réel. Quelle appréciation le Conseil communal porte-t-il sur cette situation? Le Conseil communal envisage-t-il d'externaliser certaines tâches, notamment la gestion du stade par exemple? A Berne, c'est une société privée qui gère le stade et cela semble très bien fonctionner.

Séance du lundi 3 décembre 2007

M. Frédéric Guyot souligne :

- Il est vrai que le stade, au niveau de son budget, nous avons vu qu'il n'y avait pas de manifestations. En Commission financière, on nous a parlé de la problématique de l'Euro. J'aimerais être sûr qu'il n'y a rien d'autre qui fait que l'on n'a pas de spectacles ou de concerts pour 2008 et que les choses reviendront normales pour la suite, sinon il faudrait peut-être prendre des mesures avant que cela soit trop problématique?

M. Sébastien Bourquin intervient :

- En prenant le bassin de natation de Monruz et les Ecoles du sport ensemble, on constate que ces deux rubriques se soldent par un excédent de charges de 520'000 francs. Je les prends ensemble puisque j'estime que le bassin de natation est quasiment utilisé exclusivement par les Ecoles du sport. C'est donc une activité fortement déficitaire. Cela ne me dérangerait pas si on y pratiquait des tarifs sociaux ou des tarifs différenciés en fonction du nombre d'enfants par famille qui participent à ces cours et aussi s'il y avait des tarifs différenciés pour les habitants d'autres communes. Il semble que ce n'est pas le cas, que les tarifs sont unitaires pour tous et j'estime qu'au prix que cela nous coûte actuellement, il n'est plus approprié de mener une telle politique tarifaire. J'aimerais savoir si le Conseil communal mène une réflexion en la matière pour introduire une dose de social dans ces tarifs et aussi négocier des contributions des autres communes qui envoient leurs habitants des ces Ecoles du sport qui sont exclusivement financées par la Ville? Dans les réflexions de l'agglomération, je pense qu'il serait aussi important de s'intéresser à faire participer les autres communes du littoral à cette activité qui coûte un demi-million de francs à la Ville.

Je partage les inquiétudes de M. Guyot. Je vais plus loin dans l'analyse. Ce qui me préoccupe, c'est que cette mission de promotion marketing de La Maladière était censée rapporter de l'argent à la Ville. Dans le budget 2007, on y voit l'équilibre absolu, pour 2008 on constate que les charges augmentent et que les recettes diminuent significativement, ce qui se solde par un excédent de charges de 445'000 francs. J'ai de la peine à comprendre qu'une telle mission, censée rapporter de l'argent pour rentabiliser le stade coûte finalement 400'000 francs à la Ville et je me demande dans quel sens il est indispensable de maintenir cette activité alors qu'elle est déjà déficitaire dans sa deuxième année? En quoi serait-il possible de diminuer les charges lorsque l'on voit que l'on n'arrive pas à rentabiliser ce stade? Y a-t-il des structures que l'on peut adapter en fonction des recettes escomptées? Je suis très étonné que la promotion,

Séance du lundi 3 décembre 2007

sous "Biens services et marchandises" est en forte augmentation alors que les recettes dues aux manifestations sont en forte baisse. J'ai de la peine à admettre que cette activité péjore les finances de la Ville et si nous ne sommes pas convaincus aujourd'hui que, dès 2009, cette activité est durablement bénéficiaire pour la Ville, il faut arrêter l'exercice et admettre que nous n'arrivons pas à rentabiliser ce stade et le donner à des privés qui pourront peut-être le faire mieux avec des frais fixes inférieurs, mais il n'y a pas de raisons que la collectivité publique garde cette tâche si elle n'est pas capable de la rentabiliser. J'aimerais connaître les réflexions en la matière, si c'est une année exceptionnelle en 2008, si 2007 se soldera déjà par un déficit d'exploitation et dans quelle mesure, dès 2009, la location et la promotion du stade pourra être durablement bénéficiaire?

Mme Anne-Frédérique Grandchamp ajoute :

- On parle de concerts au niveau du stade de La Maladière. Il y a un souci avec les concerts. Il y a deux possibilités de mettre la scène sur ce stade, au milieu ou sur le secteur des buts. Certainement que certaines sociétés de concert n'ont pas forcément envie de louer ce stade.

M. Pascal Sandoz, Directeur de sports, déclare :

- Vous le savez, vous l'avez d'ailleurs décidé vous-mêmes, nous avons augmenté le nombre de postes de travail, en 2006, de deux postes, en 2007, de 7,73 postes, précisément pour être à même de supporter ce passage, ce changement de l'exploitation du stade de La Maladière, tout en conservant et c'est important, les activités habituelles du Service des sports qui ne se limitent pas à l'exploitation de La Maladière. Ce qui a été particulièrement lourd pour l'ensemble du service, ce n'est pas tellement le passage à l'exploitation, mais le fait de devoir faire face à toute une série de maladies de jeunesse de La Maladière, alors que la co-propriété n'était pas encore totalement en place, ce qui fait qu'on a des collaborateurs qui ont perdu énormément de temps pour ce qui peut apparaître être un détail, mais à chaque panne d'ascenseur, c'est évidemment au Service des sports que l'on tire la sonnette d'alarme. Il faut appeler l'aide, mettre en place ce qu'il faut pour que l'accès au bâtiment puisse être opérationnel. C'est un exemple parmi d'autres. Cette charge a été sous-estimée.

Faut-il externaliser le complexe? Cette question, vous l'avez déjà posée au moment des comptes 2006 alors que nous n'avions pas encore le budget 2007 pour La Maladière et le Conseil communal s'est aussi posé

Séance du lundi 3 décembre 2007

la question et il a conclu qu'il était très difficile d'externaliser un stade virtuel puisque, en 2006, nous étions en phase de construction. Nous l'avons inauguré en 2007, il y a 9 mois. Il faut peut-être laisser un peu de temps au temps et le Conseil communal n'avait, à ce moment, personne de l'extérieur capable de prendre en charge une éventuelle exploitation du stade. Xamax avait montré un certain intérêt à exploiter le stade. Je vous rappelle qu'en 2006, Xamax était financièrement pas très solide, n'avait pas encore son nouveau président. Nous n'avions donc pas de partenaire crédible avec qui nous pouvions envisager de travailler.

Par ailleurs cette infrastructure, qui est propriété de la Ville pour ce qui est du stade, fait partie du patrimoine et mérite, comme objet stratégique en ville, d'être pilotée par la Ville. Cela ne signifie pas que nous n'ayons pas externalisé des prestations. Il y a une quantité de prestations qui sont déjà externalisées, je pense à l'entretien ou au service de traiteur. Cela ne signifie pas non plus que nous soyons fermés à la question. Le Conseil communal a toujours dit que le bilan serait tiré après une période test de deux ou trois ans, mais vous ne pouvez pas nous demander de tirer un bilan après 9 mois d'exploitation. Nous le ferons dans deux ou trois ans et nous en tirerons les conséquences. Aujourd'hui, la réflexion va même au-delà. Nous pouvons nous poser la question de savoir s'il ne serait pas opportun d'avoir, sous une même direction, l'ensemble des infrastructures sportives, de la Ville, ou mieux, du littoral, ce qui serait tout à fait intéressant en termes d'efficacité, d'économie, de charges en moins et quand je dis l'ensemble des infrastructures, je pense aussi aux patinoires par exemple qui sont à quelques mètres du stade et pour lesquelles nous avons une double exploitation. On peut se demander si c'est indispensable. Ces questions, nous nous les sommes posées, nous ne sommes donc pas fermés à l'idée d'externalisation puisque nous en avons pris le chemin pour certains objets.

Concernant la promotion, il y a déjà une chose qu'il faut comprendre à la lecture du poste de promotion. Ce n'est pas ces 445'000 francs d'excédents de charge, je vous rappelle que nous engrangeons tout de même 1 million de francs, c'est la promotion de l'ensemble de l'activité du Service des sports. N'allez pas dire que nous dépensons 1'400'000 francs de charges pour la promotion du stade de La Maladière. Cela me paraît important de le comprendre. Pourquoi est-ce ainsi? Tout simplement parce que nous avons décidé, l'an dernier, en adoptant le budget 2007, d'isoler toutes les charges de promotion pour pouvoir mieux les identifier. Je vous rappelle, mais cela ne touche pas la promotion, que l'ancienne Maladière, c'était 400 à 500'000 francs de

Séance du lundi 3 décembre 2007

charges et que la nouvelle Maladière, c'est environ 700'000 francs. C'est juste pour situer l'objet Maladière dans le contexte budgétaire.

Cela dit, si la promotion a un coût, elle est aussi constituée de recettes et vous l'avez dit, prévoir est un exercice délicat. Oui, d'autant plus délicat que lorsque nous avons fait le budget 2007, nous ne pouvions pas nous appuyer sur les comptes et le budget 2006 puisque La Maladière n'existait pas et au moment où nous vous présentons le budget 2008, nous n'avons pas encore un exercice complet de l'année 2007 à La Maladière. Rendez-vous compte de la difficulté qu'il y a à pouvoir sortir des chiffres parfaitement exacts, c'est encore un peu tôt. En 2008, vous n'aurez pas de concert ou d'activité particulière organisés par le Service des sports à La Maladière. Si quelqu'un veut louer La Maladière, nous sommes ouverts, mais nous n'allons pas organiser des concerts.

Nous avons le fameux plan spécial dans lequel il est écrit que nous avons droit à deux concerts par année. C'est une première restriction. Ensuite il y a la restriction météo. Vous pouvez imaginer que nous n'allons pas faire des concerts en hiver. Nous n'en ferons pas non plus en juillet et août puisque la plupart des gens sont en vacances. Que nous reste-t-il comme plages plus ou moins libres puisqu'un stade est avant tout réservé au football? Il nous reste le mois de juin et l'année prochaine en juin, il y a l'Euro qui va mobiliser l'ensemble de l'attention d'une très grande partie de la population qui sera derrière son petit écran ou derrière de grands écrans, mais qui ne va en tous cas pas se déplacer à un concert. Il n'y aura donc pas de recettes liées à l'exploitation de La Maladière sous l'angle concert. Quant à l'emplacement de la scène, vous avez raison, nous ne pouvons heureusement pas la mettre n'importe où car si c'était le cas on créerait le risque que se forment des micro-fissures ce qui ne serait pas idéal car nous sommes sur un toit et que ce toit est supporté par un certain nombre de colonnes qui ne sont pas réparties partout de la même manière. On doit donc veiller à cet aspect. Enfin on expose ces conditions à l'organisateur éventuel et s'il ne veut pas mettre sa scène au milieu, on ne pourra pas lui louer le stade.

Pour revenir à la promotion et à cet excédent de charges, il faut aussi savoir que certaines manifestations qui sont organisées par le Service des sports ne rapportent rien car nous avons une contribution de ce service qui se fait, à caractère social, et vous imaginez bien que le Festival des sports de rue, le tournoi scolaire ou Neuchâtel bouge 24 heures ou encore Passion foot, ne sont pas des manifestations financées par des sponsors comme pourraient l'être d'autres

Séance du lundi 3 décembre 2007

manifestations. Cela a aussi un coût et c'est le coût d'un certain ciment social puisque le sport y contribue grandement. Je souligne une fois encore que l'exercice est difficile car nous ne pouvons pas nous appuyer sur une réalité 2007 que nous n'avons pas encore. Le moment de vérité sera la fin de l'exercice 2008 ou respectivement les comptes 2007 car nous aurons des indicateurs très intéressants à analyser pour nous améliorer encore.

Concernant les Ecoles du sport, ce n'est pas la première fois que la question est posée et si elle peut paraître légitime, un peu comme une solution de facilité, car il est toujours facile de dire que l'on reporte les charges sur les autres. Cette question ne trouve pas un écho favorable auprès du Conseil communal. Il s'agit d'une cohérence de politique générale. Je vous rappelle que nous avons créé la Communauté urbaine du littoral. C'est tout à fait récent. Ce qui l'est encore plus, peut-être pour aller mettre le feu au Château, c'est la république indépendante que nous venons de signer en créant l'acte d'association des villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, ces deux leviers nous permettent de travailler ensemble et d'envisager une extension du Service des sports ou de l'influence de l'organisation de sports sur le littoral en général, voire sur le canton. Il existe un groupe de travail sports, dans lequel nous allons travailler ensemble. Nous travaillons à la réalisation d'une politique cantonale, en collaboration avec le Canton, les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Tout ceci me semble-t-il devrait nous permettre d'aller dans une direction où nous pourrions peut-être faire supporter un certain nombre de charges à d'autres, mais surtout de ne pas faire de faux pas car ce n'est pas le moment de commencer à taxer les habitants des communes voisines au moment où nous arrivons à fédérer ces communes et nous pensons que ce n'est pas forcément la meilleure solution aujourd'hui. Je rappelle que nous devons aussi veiller au niveau du prix que nous pratiquons. Nous ne voulons pas perdre des clients, mais au contraire en avoir davantage. Alors au risque de vous décevoir, il n'est pas dans l'intention du Conseil communal de pratiquer une tarification à deux vitesses pour les écoles du sport comme on peut le constater dans certains syndicats intercommunaux.

12 Transports

La parole n'est pas demandée.

Séance du lundi 3 décembre 2007

Le président, **M. Philippe Loup**, clôt la discussion de détail et soumet les arrêtés au vote du Conseil général. Il propose d'abord le projet d'arrêté No II. Au vote **l'arrêté II est adopté par 29 voix, sans opposition et 10 abstentions.**

L'arrêté III est adopté par 30 voix sans opposition et 10 abstentions.

L'arrêté IV est adopté par 25 voix contre 5 et 10 abstentions.

L'arrêté V est adopté par 15 voix sans opposition et 15 abstentions.

L'arrêté VI est adopté par 27 voix sans opposition et 13 abstentions.

Quant à l'arrêté I sur le budget de la Ville, il est frappé d'un amendement à l'article II. Il a la teneur suivante : "**Le Conseil communal renonce à l'application des dispositions internes s'agissant du non-remplacement pendant six mois des postes vacants, communément appelé « délai de carence ».** Au vote le Conseil général **accepte cet amendement par 23 voix contre 16 et 1 abstention.** Quant a l'arrêté amendé, il **est adopté par 24 voix contre 16 et aucune abstention.**

Séance du lundi 3 décembre 2007

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui est voté par 24 voix contre 16 et aucune abstention.

Arrêté
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel
pour l'année 2008
(Du 3 décembre 2007)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2008, y compris le budget des écoles communales, est adopté. Il se résume comme suit :

a)	Budget de fonctionnement :	
	Total des charges	Fr. 250'166'600.-
	Total des revenus	<u>248'313'100.-</u>
	Excédent de charges	<u>1'853'500.-</u>
b)	Budget des investissements :	
	Total des dépenses	Fr. 25'008'000.-
	Total des recettes	<u>4'425'000.-</u>
	Investissements nets	<u>20'583'000.-</u>

Art. 2.- Le Conseil communal renonce à l'application des dispositions internes s'agissant du non-remplacement pendant six mois des postes vacants, communément appelé « délai de carence ».

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 3 décembre 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amélie Blohm Gueissaz

Séance du lundi 3 décembre 2007

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui est voté par 29 voix contre 0 et 10 abstentions.

Arrêté concernant les crédits de construction pour l'exercice 2008 (Du 3 décembre 2007)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Les crédits de construction ci-après sont accordés au Conseil communal pour l'exercice 2008 :

	Fr.
a) Forêts et domaines	200'000.-
b) Finances, Tourisme	10'000.-
c) Travaux publics	300'000.-
d) Urbanisme	300'000.-
e) Police et police du feu	50'000.-
f) Jeunesse et intégration	50'000.-
g) Affaires culturelles	50'000.-
h) Services industriels	150'000.-
i) Sports	100'000.-
Total	<u>1'210'000.-</u>

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux réalisés en exécution du présent arrêté.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 3 décembre 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amélie Blohm Gueissaz

Séance du lundi 3 décembre 2007

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui est voté par 30 voix contre 0 et 10 abstentions.

**Arrêté
concernant le renouvellement
et la conclusion d'emprunts
pour l'exercice 2008
(Du 3 décembre 2007)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à conclure des emprunts pour un montant maximum de 75'000'000 francs durant l'année 2008.

Art. 2.- Les frais relatifs à la conclusion des ces emprunts seront portés au compte de fonctionnement, rubrique 02.11.318.07 « Commissions et cotations ».

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 3 décembre 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amélie Blohm Gueissaz

Séance du lundi 3 décembre 2007

Discussion en second débat. Les articles premier à 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui est voté par 25 voix contre 5 et 10 abstentions.

**Arrêté concernant
l'octroi d'une subvention à l'Association
de Coordination de la Case à Chocs (ACDC)
(Du 3 décembre 2007)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Une subvention annuelle de 96'000 francs est accordée à l'Association de Coordination De la Case à chocs (ACDC) pour animer les salles de concert et coordonner la programmation de la Case à chocs.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 3 décembre 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amélie Blohm Gueissaz

Séance du lundi 3 décembre 2007

Discussion en second débat. Les articles premier à 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui est voté par 25 voix contre 0 et 15 abstentions.

**Arrêté concernant
l'octroi d'une subvention à l'association
Kunstart
(Du 3 décembre 2007)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Une subvention annuelle de 89'600 francs est accordée à l'Association Kunstart pour gérer et animer le Centre d'Art Contemporain de Neuchâtel (CAN) rue des Moulins 37.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 3 décembre 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amélie Blohm Gueissaz

Séance du lundi 3 décembre 2007

Discussion en second débat. Les articles premier à 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui est voté par 27 voix contre 0 et 13 abstentions.

Arrêté
concernant des modifications de subventions renouvelables
(Du 3 décembre 2007)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu l'article 150 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 17 mai 1972,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le Conseil général autorise le Conseil communal à réduire ou à supprimer en 2008 les subventions renouvelables dont le montant atteint ou dépasse la somme figurant à l'article 153 al. 1 let. b) du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, du 17 mai 1972.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

Neuchâtel, le 3 décembre 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amélie Blohm Gueissaz

2
07-505

**Postulat du groupe UDC, par Mmes et MM,
Frédéric Guyot, Steven Bill, Maria Angela
Guyot, Anne-Frédérique Grandchamp,
Marc-André Bugnon, demandant l'étude de
l'introduction d'un arrêté sur le frein à
l'endettement et au respect de normes
budgétaires pour l'établissement des
budgets communaux de la Commune de
Neuchâtel**

(Déposé et développé le 3 décembre 2007)

Le texte de ce postulat est le suivant " Lors de la discussion du budget 2008, le groupe UDC a évoqué le besoin pour la Ville de Neuchâtel de se doter d'un instrument permettant de respecter certaines lignes budgétaires, afin de mieux tenir compte de la fluctuation des recettes, garantissant une meilleure gestion budgétaire du ménage communal. A l'instar de ce qui a prévalu sur le plan cantonal depuis 2005, le groupe UDC demande au Conseil communal d'étudier toutes les voies et moyens de parvenir à se doter d'un outil législatif, contraignant pour parvenir à présenter des budgets qui garantissent des niveaux acceptables de dépenses, respectivement des déficits prévisibles et maîtrisés. "

Séance du lundi 3 décembre 2007

Développement écrit : Le groupe UDC renonce, pour le moment, à présenter un projet de proposition plus ou moins aboutie, à mesure, que, pour elle, les personnes les plus au fait des pondérations à prendre en compte pour l'élaboration de ce projet, restent le Conseil communal. Le frein à l'endettement est le seul outil contraignant pouvant permettre de tendre vers l'équilibre des dépenses et une saine gestion des deniers publics. Dans un contexte d'économies à trouver, en ville de Neuchâtel, le groupe UDC demande au Conseil communal de mettre en oeuvre cette option législative et le prie de nous présenter un rapport dans les délais légaux en la matière.

Quant au deuxième postulat, il précise que dans le cadre de l'étude du budget 2008, le groupe UDC souhaite une meilleure information au sujet des mesures structurelles prises par le Conseil communal pour l'année écoulée, afin de mieux comprendre le budget de l'année suivante. Dans cette optique, le groupe UDC demande au Conseil communal de présenter, avec le budget de l'année suivante, la première fois pour le budget 2009, un catalogue des mesures structurelles. Ce catalogue sera établi pour chaque dicastère et chaque service sur la base d'une matrice commune à chaque service. Ce catalogue doit pouvoir nous informer sur la situation avant la mesure prise et la situation prospectée pour l'année suivante.

Séance du lundi 3 décembre 2007

3
07-506

**Postulat du groupe UDC par Mmes et MM.
Maria Angela Guyot, Steven Bill, Marc-
André Bugnon, Anne-Frédérique
Grandchamp et Frédéric Guyot, relatif à
l'établissement d'un catalogue des
mesures structurelles prises par le Conseil
communal et présenté en annexe du
budget**

(déposé et développé le 3 décembre 2007)

Le texte est le suivant : **"Dans le cadre de l'étude du budget 2008, le groupe UDC souhaite une meilleure information au sujet des mesures structurelle, prises par le Conseil communal pour l'année écoulée, afin de mieux comprendre le budget de l'année suivante. Dans cette optique, le groupe UDC demande au Conseil communal de présenter, avec le budget de l'année suivante, la première fois pour le budget 2009, un catalogue des mesures structurelles."**

Développement écrit : Ce catalogue sera établi, par chaque dicastère et par chaque service, sur la base d'une matrice commune à chaque

Séance du lundi 3 décembre 2007

service. Ce catalogue doit pouvoir nous informer sur la situation avant la mesure prise et la situation prospectée pour l'année suivante.

Quand bien même les 2 postulats sont munis d'un développement écrit, le président invite **M. Frédéric Guyot**, a les développer. Celui-ci ajoute :

- Lors de la discussion du budget 2008, le groupe UDC a évoqué le besoin pour la Ville de Neuchâtel de se doter d'un instrument permettant de respecter certaines lignes budgétaires, afin de mieux tenir compte de la fluctuation des recettes, garantissant une meilleure gestion budgétaire du ménage communal. A l'instar de ce qui a prévalu sur la plan cantonal depuis 2005, le groupe UDC demande au Conseil Communal d'étudier toutes les voies et moyens de parvenir à se doter d'un outil législatif, contraignant pour parvenir à présenter des budgets qui garantissent des niveaux acceptables de dépenses, respectivement des déficits prévisibles et maîtrisés. Le groupe UDC renonce, pour le moment, à présenter un projet de proposition plus ou moins aboutie, à mesure, que pour elle, les personnes les plus au fait des pondérations à prendre en compte pour l'élaboration de ce projet, reste le Conseil communal. Le frein à l'endettement est le seul outil contraignant pouvant permettre de tendre vers l'équilibre des dépenses et une saine gestion des deniers publics. Dans un contexte d'économies difficiles à trouver, en ville de Neuchâtel, le groupe UDC demande au Conseil communal de mettre en oeuvre cette option législative et le prie de présenter un rapport dans les délais légaux en la matière.

Le président **M. Philippe Loup**, informe l'assemblée que la discussion de ces postulats sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La séance est levée à 22h25.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur,

Rémy Voirol

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amélie Blohm Gueissaz